

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit le 9 mars à 18 h, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES, Maire :

Etaient présents : Bruno COSTES – Jacques THOMAS – Didier KLYSZ (arrive à 18h30 au point n° 3) Florence MAZZOLENI – Cécile MOUTON DUBOSC - Jean-Louis PIQUEPE – Géraldine BON GONELLA – Odile BASQUIN – Louis FORTAS – Françoise BARBASTE – André GOIG – Pierrette MEYERHOFF – Gilles ROUX – Vanessa GILBERT – Anne BORRIELLO – Claire FLOUR -Anne-Claire CHUBERRE – Aurélien CASTRIC – Jean-François BRISSONNET - Marie-José VIVANCOS - David SAINT-MELLION – Denise CORTIJO – Jean-Jacques URO – Muriel DUZERT

Ayant donné pouvoir : Didier KLYSZ à Odile BASQUIN (jusqu'au point n°2 inclus) – Gérard DIAZ à Anne BORRIELLO - Rocío BURMESTER à Cécile MOUTON-DUBOSC - Thierry ÇAMALBIDE à Jean-Louis PIQUEPE – Fabrice HENNION à Florence MAZZOLENI – Bruno LHOSTE à David SAINT-MELLION

Secrétaire de séance : Géraldine BON GONELLA

Monsieur Bruno COSTES, Maire, ouvre la séance et précise que cette réunion sera consacrée en grande partie aux budgets de la ville et de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP).

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux élus :

- D'adopter le principe du vote à main levée pour tous les points qui vont suivre. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Madame Géraldine BON GONELLA. Cette proposition est votée à l'unanimité. Après l'appel nominal de chaque membre le secrétaire de séance constate le quorum avec six procurations.

Il donne ensuite lecture d'une décision prise depuis le dernier Conseil Municipal :

**Décision n° 201803DMAC02 du 02/03/18 Renégociation de deux emprunts**

Pour diminuer les annuités d'emprunt, il a été demandé le réaménagement de deux prêts contractés auprès de la Caisse d'Epargne. Les taux ont été ainsi revus à la baisse et la durée de remboursement rallongée de cinq ans. Ces modifications aux contrats initiaux feront l'objet d'avenants qui seront accompagnés d'échéanciers d'amortissements.

**Emprunt N° 2006 6129-000-004** souscrit le 16 juin 2006 pour une durée de 20 ans, pour un montant nominal de 1 000 000 € au taux d'intérêt fixe de 4,05%, capital restant dû au 01/04/2018 : 512 500 €.

<b>Capital restant dû</b>	512 500 €	<b>Proposition</b>
Durée (nombre d'échéances)	41	61
Profil	Amortissement constant	Amortissement constant
Périodicité	trimestrielle	trimestrielle
Base de calcul	30/360	30/360
Taux d'intérêt	4,05%	2,85%

**Emprunt N° 8041651** souscrit le 15 septembre 2011 pour une durée de 15 ans, pour un montant nominal de 2 100 000 € au taux d'intérêt fixe de 4,09%, capital restant dû au 01/04/2018 : 1 598 298,09 €.

<b>Capital restant dû</b>	1 598 298,09 €	<b>Proposition</b>
Durée (nombre d'échéances)	42	62
Profil	Echéance constante	Echéance constante
Périodicité	trimestrielle	trimestrielle
Base de calcul	30/360	30/360
Taux d'intérêt	4,09%	2,89%

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Je souhaiterais des précisions sur le coût total du crédit. Une annuité c'est une chose, mais au final est-ce que cela coûte plus cher à la commune ?

M. COSTES, Maire

Le fait d'étaler cette dette sur un nombre d'annuités plus important, cela augmente de 4 228 € pour le 1<sup>er</sup> prêt et de 12 287 € pour le second prêt. Avec les capacités budgétaires accrues sur chacune des années. Cela augmente globalement la charge mais cela permet de dégager annuellement une charge significative qui permet de limiter le recours à plusieurs mécanismes dont on va parler tout à l'heure au niveau du budget. Y a-t-il d'autres questions ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Le coût que vous avez donné correspond aux intérêts mais y a-t-il le coût des pénalités ? Peut-être n'y a-t-il pas de pénalités ?

M. COSTES, Maire

Il n'y a pas de pénalités.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Merci Monsieur le Maire.

M. COSTES, Maire

Avant d'aborder les délibérations, je vous propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance précédente du 9 février 2018, qui vous a été communiqué. Y a-t-il des remarques ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Lors de la séance précédente vous vous étiez engagé à nous fournir certaines informations. Mme DUZERT avait posé une question sur le type de subvention qui a été demandé au titre du FEDER. Est-ce que vous comptez nous donner la réponse aujourd'hui ou lors d'une prochaine séance ?

M. COSTES, Maire

J'ai la réponse mais je vous la communiquerai par écrit. J'ai sous les yeux toutes les questions que vous aviez posées. Certaines réponses vous ont déjà été communiquées par mail. S'agissant de la réponse à la question de Mme DUZERT, il s'agit du programme opérationnel 2014-2020 thématique énergie au titre du FEDER, cette subvention a été sollicitée pour les travaux énergétiques du bâtiment. Je vous confirmerai par écrit les montants et les raisons pour lesquelles cette subvention a été sollicitée.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Il y avait une autre question concernant les travaux extérieurs (déboisement, terrassement, VRD) à la crèche. Ces travaux sont-ils compris dans le marché de la crèche ou pas ?

M. COSTES, Maire

Je n'ai qu'une partie de la réponse, je vous répondrai prochainement par écrit.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Merci Monsieur le Maire.

M. COSTES, Maire

S'il n'y a plus de question, je vous propose d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

La première délibération concerne la liste des marchés publics passés en 2017. Je rappelle le principe des marchés publics. Ce processus permet à la commune comme à toutes collectivités de pouvoir avoir des propositions de bonne qualité tout en faisant jouer la concurrence et en réduisant les coûts. C'est de plus une obligation, au titre des marchés publics au-delà d'un certain montant et également une pratique de bonne gestion. La collectivité peut faire le choix de passer un marché en direct ou bien d'adhérer à un groupement de commandes, par exemple avec Toulouse Métropole ou d'autres collectivités. En 2017 huit marchés dont cinq allotis ont été passés.

Le premier marché concerne les fournitures de produits d'entretien pour la cantine scolaire, la société Sodiscol s'est vu attribuer le marché, pour un montant total de 22 062,26 €HT. Ce marché comporte trois lots :

- Produits chimiques et divers
- Consommables
- Petit matériel d'entretien

Le deuxième marché concerne la maîtrise d'œuvre, concédée à la société Archéa, pour la construction de la

crèche qui se situera ancien chemin de Brax. Cette maîtrise s'élève à 55 760 €HT.

Le troisième marché de service concerne la souscription aux contrats d'assurances qui s'élève à 15 302,96€TTC. Ce marché comprend quatre lots :

- Risques automobiles,
- Risques de dommages aux biens,
- Risques de responsabilités,
- Protection juridique et protection fonctionnelle.

Par rapport au précédent marché il a été réalisé une réduction d'environ 10 000 €, ce qui est loin d'être négligeable, pour une couverture d'assurance équivalente.

Le quatrième marché de travaux, a été consenti à la société Exedra pour l'aménagement du parvis de l'église pour un montant de 150 153.50 €HT.

Le cinquième marché concerne la réalisation du système de vidéo protection de la ville avec une première tranche. Il s'agit de la mise en place de caméras. Ce marché a été consenti à la société Spie Batignolles pour un montant de 141 777.75 €HT.

Le sixième marché concerne les travaux de construction d'une crèche. Ce marché s'élève à 673 713.77 € et comporte sept lots :

- VRD Gros œuvre – Charpente – Couverture,
- Menuiseries extérieures – Serrurerie,
- Menuiseries intérieures,
- Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds,
- Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires,
- Electricité CF & Cf,
- Peintures sols souples – Carrelages – Faïences,

Les deux derniers marchés concernent des groupements de commandes avec Toulouse Métropole. Il s'agit des Fournitures de bureau et tampons pour un montant de 5 900€HT et de la Fourniture d'électricité pour un montant total de 212 000€TTC.

Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas je propose de passer au vote de cette délibération.

#### **Délibération n° 201803DEAC12 « MARCHES »**

#### **Objet : Liste des marchés publics passés en 2017**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 2122-21 et L 2122-22,

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 133,

Considérant la liste des marchés conclus en 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des marchés ci-dessous énumérés, conclus en 2017.

#### **MARCHES DE FOURNITURES**

#### **Fournitures de produits d'entretien pour la Cantine scolaire**

<b>N° des lots</b>	<b>Désignation des lots</b>	<b>Société attributaire</b>	<b>Montant du marché HT</b>
1	Produits chimiques et divers	<b>SODISCOL</b>	7 365.31 €
2	Consommables	<b>SODISCOL</b>	12 899.67 €
3	Petit matériel d'entretien	<b>SODISCOL</b>	1 797.28 €
			<b>22 062.26 €</b>

## MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE

### Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Crèche

N° des lots	Désignation des lots	Société attributaire	Montant du marché HT
unique	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Crèche	ARCHEA	55 760.00 €

## MARCHES DE SERVICES

### Souscription aux contrats d'assurances de la Commune

N° des lots	Désignations des lots	Sociétés attributaires	Montants annuels TTC du marché
1	Risques automobiles	GROUPAMA D'OC	5 477.19 €
2	Risques de dommages aux biens	PARIS NORD ASSURANCES SARL	6 372.16 €
3	Risques de responsabilités	AXA Cabinet ESPIC	2 161.62 €
4	Protection juridique et protection fonctionnelle	SMACL	1 291.99 €
			<b>15 302.96 € €</b>

## MARCHES DE TRAVAUX

### L'Aménagement du parvis de l'Eglise de PIBRAC

N° des lots	Désignation des lots	Société attributaire	Montant du marché en € HT
unique	Aménagement du parvis de l'Eglise de PIBRAC	EXEDRA	150 153 .50 €

### La réalisation du système de vidéo protection de la Ville de PIBRAC, (Tranche ferme et tranche TO001)

N° des lots	Désignation des lots	Société attributaire	Montant du marché HT (tranches ferme et TO001)
Unique	Réalisation du système de vidéo protection de la Ville de PIBRAC	SPIE BATIGNOLLES	141 777.75 €

### Construction d'une Crèche

N° des lots	Désignations des lots	Sociétés attributaires	Montants du marché HT
1	VRD Gros œuvre – Charpente - Couverture	OCBAT	315 063.23 €
2	Menuiseries extérieures - Serrurerie	SMAP	68 598.00 €
3	Menuiseries intérieures	TEANI	35 220.49 €
4	Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds	PAGES	73 362.00 €

5	Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires	<b>JUSTUMUS</b>	90 084.46 €
6	Electricité CF & Cf	<b>ALLEZ ET CIE</b>	47 008.90 €
7	Peintures sols souples – Carrelages - Faïences	<b>AVIGI LA FORET</b>	44 376.69 €
			<b>673 713.77 €</b>

**GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC TOULOUSE METROPOLE**

**Fournitures de bureau et tampons**

N° des lots	Désignation des lots	Société attributaire	Montant du marché HT
1	Fournitures de bureau	<b>GROUPE MTM</b>	<b>5 500.00 €</b>
2	Tampons	<b>BLAGNAC TAMPONS</b>	<b>400.00 €</b>

**Fournitures d'électricité**

N° des lots	Désignation des lots	Société attributaire	Montant estimatif du marché TTC
1	Tarifs verts et jaunes	<b>ENGIE</b>	<b>212 000.00 €</b>
2	Tarifs bleus	<b>TOTAL ENERGIE</b>	

M. COSTES, Maire

Le point n°2 concerne les indemnités qui sont versées au Maire pour des frais de représentation. Cette même enveloppe avait été votée l'année dernière et consommée à hauteur d'un peu plus de 500 €. L'idée est d'avoir une somme qui permette de recevoir certaines délégations dans de bonnes conditions. Il est proposé comme l'année précédente :

- d'approuver l'attribution d'indemnités pour frais de représentation au Maire pour un montant équivalent, soit 2 000 €,
- de préciser que ces indemnités ne sont versées que sur justificatifs des dépenses réellement engagées,
- d'inscrire l'ensemble des crédits, comme il se doit, au chapitre 65 article 6536 frais de représentation.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Avant de voter la proposition de 2018, peut-être pourriez-vous nous dire quel usage vous en avez fait en 2017 ?

Mme FROISSARD, Comptable

De mémoire cette enveloppe a servi pour des réunions pour l'aménagement de la zone de l'Escalette et une réunion avec OPPIDEA. Le montant total pour l'exercice 2017 s'élève à 289€.

M. COSTES, Maire

Ces 289 € ont servi à payer des plateaux repas à plusieurs intervenants lors de ces réunions en mairie. Vous voyez comme nous sommes extrêmement sobres sur la consommation de cette enveloppe.

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire

Je voulais signaler que Monsieur le Maire est extrêmement gentil de répondre à ce genre de question. Parce que pour justifier 289 €...

M. URO, Conseiller Municipal

Je voudrais être, également, extrêmement gentil en disant qu'il y a des indemnités qui ont été votées pour l'ensemble des élus et que ces indemnités pourraient être consacrées aux réceptions. Moi je l'ai fait, mon indemnité d'adjoint servait à ce genre de dépenses.

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire

Sauf que votre indemnité d'adjoint était le double que celles que nous percevons aujourd'hui. Pourquoi vous riez ? Ce n'est pas drôle ! Les chiffres c'est mathématique !

M. URO, Conseiller Municipal

Dites-moi, Mme BON GONELLA, puisque vous allez sur le fond de ce problème, combien vous touchez d'indemnité ?

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire

Oui je perçois 430 €.

M. URO, Conseiller Municipal

Ce que je percevais ne correspond pas au double, je touchais 560 €.

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire

Vous étiez adjoint Monsieur ?

M. URO, Conseiller Municipal

Oui

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire

Et bien, vous n'aviez peut-être pas une totale délégation. Mais, pour moi, les adjoints lors de votre mandature percevaient 900 €.

M. URO, Conseiller Municipal

Mais non ! Les adjoints étaient à 560 €. Alors, si vous vous êtes mis cela en tête, gardez-le ! Mais nous percevions 560 € et cela ne fait pas le double des indemnités d'aujourd'hui.

M. COSTES, Maire

Nous n'allons pas épiloguer là-dessus ! Ce qui est important globalement, pour la compréhension de tout le monde, c'est que les indemnités depuis que nous sommes arrivés, ont été votées à la baisse. Je n'ai pas le chiffre exact, mais les indemnités sont passées de 115 000 € à 65 000 € ; toutes indemnités cumulées. C'est-à-dire mon indemnité et celles de l'ensemble des élus. Je peux vous dire, de façon tout à fait transparente, que l'indemnité du Maire est de 844 €. Avec cette indemnité nous payons l'intégralité des frais de représentation à l'extérieur de la commune, à l'exception de grosses manifestations que l'on essaye de faire passer en complément lorsque des délégations qui viennent. Mais l'indemnité de chaque élu sert à payer tous les déplacements pour des réunions hors de la commune, les parkings, etc., ce qui est normal. C'est ce que nous faisons de façon quotidienne et j'ajouterai même que l'ensemble des participations des élus, qui sont nombreuses, en soutien aux événements de la commune se font également sur ces indemnités et on prend un point d'honneur à payer de façon systématique notre participation à toutes les représentations quelles qu'elles soient. Ce qui n'est pas forcément le cas de toutes les communes, et je tenais à le dire pour que cela soit tout à fait clair. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Pour être tout à fait exact Monsieur le Maire dans ce que vous annoncez il faut également prendre en compte le coût global de la gouvernance, puisque vous avez pris un directeur de cabinet. D'un côté vous diminuez vos indemnités et de l'autre côté vous recrutez un directeur de cabinet. Je sais que vous pensiez pouvoir minimiser ce coût mais cela n'a pas pu être fait pour des raisons que je ne connais pas. Peut-être que certains les connaissent ! Voilà le vrai débat ! Auquel s'ajoute la suppression d'un poste d'adjoint aux finances. Donc les coûts sont en baisse mais il n'y a pas d'adjoint aux finances à Pibrac !

M. COSTES, Maire

Monsieur SAINT-MELLION, je ne veux pas rentrer dans le débat mais vous m'y obligez. S'agissant de la gouvernance, on parle d'un directeur de cabinet qui nous a aidé à rechercher des fonds européens, dois-je vous rappeler que pour le CCAS, vous aviez une directrice, cadre A, pour diriger trois personnes. Est-ce que c'est une gouvernance absolument efficace ? Dois-je regarder l'ensemble des points des ressources humaines ? Cela vous fait rire ? Moi cela ne me fait pas rire du tout ! Il y a aujourd'hui un réel problème, car nous gérons l'absence de traitement des problèmes des ressources humaines, depuis de nombreuses années sur la commune. Dois-je rajouter, Monsieur SAINT-MELLION, que l'ensemble du système des ressources humaines sur lequel repose la municipalité aujourd'hui, que vous avez conduit avec vos prédécesseurs et que nous sommes obligés de modifier au titre du RIFSEP, car c'est une obligation aujourd'hui, est basé sur une illégalité. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est un cabinet extérieur, puisque la mairie a conduit un audit et j'aimerais bien que les Pibracais puissent aujourd'hui connaître cette situation. On gère donc aujourd'hui plusieurs situations que vous avez été incapables de gérer et de mettre en place correctement. Je clos le débat.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire j'ai un droit de réponse par rapport à ce que vous venez dire. Séparons les choses. Il y a les

ressources humaines, des personnes qui travaillent dans le dispositif mairie et des personnes qui travaillent côté élus. Quand on parle de gouvernance, il s'agit de la gouvernance élus. L'autre aspect, vous dites il y a une illégalité ; je vous rappellerai, Monsieur le Maire, je ne sais pas si vous avez lu la loi que l'illégalité ne vient pas de la mairie de Pibrac. Elle vient de l'évolution de la législation. L'Etat a donné à toutes les collectivités un temps pour faire des modifications, voilà ce qu'est la réalité Monsieur le Maire. Vous pouvez dire que c'est illégal, mais l'illégalité ne vient pas de la mairie de Pibrac ! Beaucoup de collectivités sont dans cette situation aujourd'hui et doivent faire face à une évolution.

M. COSTES, Maire

Pour que ce soit très clair, je vais couper le débat la dessus. L'illégalité ne vient pas de ce que vous exprimez, elle vient du fondamental sur lequel vous vous êtes basé pour le traitement mensuel brut des fonctionnaires. Celui-ci était basé sur un certain nombre de dispositions qui étaient complètement illégales que nous sommes en train de corriger. Ce n'est pas moi qui le dit c'est un audit qui a été effectué et je suis prêt à rendre public les informations, s'il y avait besoin. Je clos le débat.

Revenons à la délibération sur les indemnités au Maire pour frais de représentation. Quand on parle de gouvernance, ce n'est pas uniquement la gouvernance des élus c'est l'intégralité du système municipal qu'il faut comprendre : élus, mais également personnel communal, parce qu'il s'agit de l'efficacité de la municipalité. Je vous propose si tout le monde est d'accord de mettre ces indemnités au vote.

#### **Délibération n° 201803DEAC13 « FINANCES »**

##### **Objet : Indemnités au Maire pour frais de représentation**

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet, par les dispositions de l'article L.2123-19, d'attribuer au Maire des indemnités pour frais de représentation. Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire, et lui seul, à l'occasion des réceptions ou manifestations qu'il organise dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et dans le seul intérêt de la commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution d'indemnités pour frais de représentation à Monsieur le Maire d'un montant annuel de 2 000 €,
- de préciser que ces indemnités seront versées sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées,
- d'inscrire chaque année le montant de ces indemnités lors du vote du budget de l'exercice,
- d'inscrire les crédits au chapitre budgétaire 65 (autres charges de gestion courante) article 6536 (frais de représentation du Maire).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 voix contre (M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO, M. LHOSTE et Mme DUZERT) AUTORISE :

- l'attribution à Monsieur le Maire, d'indemnités pour frais de représentation plafonnée à 2000 €,
- l'imputation de cette somme au chapitre budgétaire correspondant.

M. COSTES, Maire

La délibération suivante concerne les tarifs du festival 2018 PibraCréa le Off. Je vais laisser la parole à Mme BASQUIN qui va vous exposer ce point.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Avant de rentrer dans l'analyse de ces tarifs et aussi du budget global car tout est lié ; je voulais apporter des précisions puisqu'il semble qu'une partie de notre assemblée a besoin de répétition. Comme quoi, je ne dois pas faire suffisamment de communication malgré tout ce qui est reproché dans le budget ; puisque la répétition est un indicateur prioritaire. Le TMP créé depuis plus de 30 ans a pour mission d'accueillir des spectacles et à ce titre nous avons une licence d'organisateur de spectacles. Nous favorisons la création et à ce titre il y a une résidence et nous accueillons beaucoup de résidences. Nous accompagnons les associations culturelles dans la pratique de leur art quel qu'il soit, et bien sûr nous accompagnons tout le milieu scolaire parce que cela fait vraiment partie de la vocation du théâtre. C'est dans le pur respect de ces missions que nous avons travaillé avec les membres de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP) sous l'impulsion de Monsieur NOVAK, Directeur du théâtre. Dans ce cadre, nous avons séparé pour une meilleure utilisation de l'outil qu'est le théâtre, la saison culturelle dite professionnelle, des autres activités. Contrairement à ce que j'ai pu lire ou entendre, cela a été fait pour donner un coup de projecteur à nos associations culturelles et à nos écoles, et non pas pour créer une quelconque discrimination. Personne et je dis bien personne et je prendrai à partie certaines personnes qui se trouvent dans la salle, responsables d'associations, que tout le monde a été vu, largement, avec M. NOVAK et moi-même, afin que tout le monde retrouve sa place et c'est ainsi que dans la liste que vous avez sous les yeux

ce sont les noms des spectacles qui apparaissent avec les tarifs correspondants ; mais vous y retrouvez la MJC, le CCAS, l'école du Bois de la Barthe, l'école Maurice Fonvieille, et tous les acteurs qui étaient présents. Notre volonté est au contraire, de leur permettre, une expression libre et aussi un peu plus professionnelle, et de continuer à bénéficier de l'encadrement des agents du théâtre : M. Stéphane NOVAK, M. Ariel MOULIN et M. Olivier BERBESSOU à la technique. Nous leur avons fait remplir un dossier technique, dans une volonté pédagogique afin que chacun puisse comprendre, ce que représente le fait de monter un spectacle, les devoirs et les obligations. En aucun cas, nous n'avons voulu exclure. Ce festival est l'occasion de montrer au plus grand nombre le remarquable travail fait par nos associations et nos écoles puisque l'avantage du festival c'est de pouvoir faire venir l'intégralité et ne pas faire en sorte que ce soit réservé à certains ou qu'aux parents. C'était peut-être fait avant, je ne dis pas le contraire.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

J'entends ce que vous dites. Sur le principe ce n'est pas le souci. Aujourd'hui, les spectacles des écoles c'est un soir, et pour un soir les parents doivent déjà demander les tickets. C'est-à-dire que les parents des enfants ne peuvent déjà pas tous aller au spectacle.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

On n'a pas du assister au même spectacle l'année dernière car il y avait beaucoup de places vides.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

En ce qui me concerne, pour l'école du village, les parents se voient attribuer des tickets, parce que le nombre de place est limité. Tous les parents ou tous les gens qui voudraient assister au spectacle, je pense par exemple aux grands parents, ne peuvent pas, car le nombre de place est limité.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Nous n'avons pas restreint le nombre de spectacles, puisqu'ils ont été faits en concertation avec les écoles

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Les écoles ont un projet pédagogique particulier. J'entends bien que vous avez voulu regrouper et donner une visibilité, mais par rapport aux écoles je trouve que la visibilité ne peut pas être vue de la même façon. Une école ce n'est pas une association, le spectacle que fait l'école c'est un projet pédagogique, ensuite les places, de toute façon, sont limitées qu'aux parents parce que le spectacle se fait sur un soir et que le nombre de places est limité. Donc, on ne peut pas dire que pour les écoles on va mettre plus en visibilité qu'on ne le fait aujourd'hui. Les places ne vont pas être attribuées à du public hors parents d'élèves.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Il y aura une priorité aux parents d'élèves, évidemment, mais il y a une gestion de la billetterie qui passera aussi par le spectacle qui nous permettra pour la suite...

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Que pour les associations, CCAS et autres que cela fonctionne comme ça, je trouve ... Si vous permettez Mme MAZZOLENI, on débat, cela ne vous intéresse pas PibraCréa ?

Mme MAZZOLENI, Adjointe au Maire

Ne pas laisser finir les phrases, je n'appelle pas cela un débat.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Dire que l'on regroupe en fin d'année parce que cela laisse plus de disponibilités aux équipes du théâtre, d'accord, mais mélanger les écoles et les associations en expliquant que cela donnera plus de visibilité aux écoles cela n'est pas logique.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Nous en reparlerons à la fin du festival. Il faut tester. Cela fait partie aussi de nos convictions et j'insiste sur un point c'est que cela va être travaillé avec tous y compris les enseignants. Certains enseignants sont très satisfaits de cette formule. La gestion de la billetterie même pour les tickets gratuits sera gérée par le théâtre. Cela permettra de regarder qui va concrètement à ces spectacles.

Mme Vanessa GILBERT, Conseillère Municipale

J'ai assisté à la réunion sur la préparation de ce festival et le professeur de théâtre du collège du Bois de la Barthe nous a félicités en nous disant que l'année dernière il n'y avait eu quasiment personne dans la salle.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je ne remets pas en cause le principe, simplement je reviens sur le fait que au niveau de l'attribution des places, on ne peut pas dire que l'on va donner de la visibilité à certains spectacles des écoles, pas du collège, qui déjà sont limités en place ne serait-ce que pour les parents d'élèves concernés.



Mme BASQUIN, Adjointe au Maire  
On en tirera les conclusions à l'issue du festival.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale  
Ce qu'il y a c'est qu'il y a deux écoles qui ont deux politiques de spectacles différentes. A savoir, l'école du village fait une seule représentation. On compte deux cents enfants dans cette école et quatre cent cinquante places au théâtre. Le spectacle ce jour-là est complet. L'école du Bois de la Barthe compte beaucoup plus d'élèves et le spectacle se fait par groupe de niveau. Il y a donc plusieurs représentations dans la même soirée. Vous avez du vous en rendre compte. Il y a donc des places qui sont disponibles parce qu'il y a moins d'enfants par représentation. Pour l'école du village il sera difficile d'attribuer des places à un public extérieur aux parents d'élèves pour l'autre ce sera peut-être plus facile.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire  
Nous avons entendu et nous verrons l'année prochaine en fonction de ce qui se sera passé. Aujourd'hui, la situation a été travaillée avec toutes les parties prenantes. La situation que vous soulevez n'a pas été évoquée par les personnes concernées.

M. COSTES, Maire  
Si vous me permettez d'intervenir sur cette programmation parce que plutôt que de la faire de façon incrémentale, cela permet de donner à l'ensemble des parents d'élèves, à l'ensemble des Pibracais qui souhaitent ou pas participer à ces événements, d'avoir une certaine forme de visibilité. Je pense que c'est bien, cela va permettre une mixité culturelle. Peut-être que des parents d'élèves qui ont entendu parler de ce spectacle décideront d'y participer même si leur enfant n'est pas partie prenante du spectacle. On ne peut que se féliciter de la mise en place de cette visibilité mise en place cette année et je voulais remercier l'ensemble des écoles qui se joignent à cette programmation, ainsi que les des associations, mais aussi le théâtre et Mme BASQUIN d'avoir eu cette idée.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire  
Je rajouterai que c'est avec l'intégralité du Conseil d'exploitation de l'ECP que ces éléments ont été vus et discutés. Un dernier petit point sur la clôture du festival, une question se pose : va-t-il y avoir ou pas une remise des prix ? Il n'est pas rare dans un festival culturel de clôturer l'évènement avec une remise de trophées. L'idée était, compte tenu de nos publics différents, de le faire plutôt « école des fans » et pour remercier l'intégralité du travail et certainement pas dans un esprit de compétition. Ce festival n'étant pas une compétition. Quand bien même nous l'aurions décidé de façon collégiale, il aurait été aussi très mal venu de croire que cela aurait été fait à la discrétion dont on ne sait qui, quand on sait le nombre de professionnels qui gravitent autour de nous au théâtre et cela aurait été aussi un très mauvais sentiment perçu par la commission de l'ECP. En ce qui me concerne, cela n'engage que moi, la valeur éducative de la compétition vaut bien mieux que la culture du meneur et la rumeur. Je vous propose de passer aux tarifs, si vous le voulez bien.  
Concernant les tarifs il y a trois typologies, étant entendu que les entrées pour les spectacles des écoles sont gratuites pour leurs membres.  
Tarif réduit 1 : moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, plus de 60 ans  
Tarif réduit 2 : enfants de moins de 12 ans

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale  
Pouvez-vous nous indiquer, s'il vous plaît, quelles sont les écoles qui participent aux spectacles « Tous en scène avec un chien dans la tête » et « Fruits de la passion » ?

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire  
Comme je suis énervée je vais m'embrouiller.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale  
Mais il n'y a pas de raison, c'est une question très simple.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire  
Je n'ai pas l'information, je vais vous dire une bêtise.

Mme COSTES, Maire  
Nous vous communiquerons ultérieurement les informations.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale  
Il est écrit un peu plus bas, le tarif scolaire pour les scolaires est de 6 euros, alors que dans le tableau il est écrit gratuit. Est-ce que vous pouvez expliquer cette phrase, svp ?

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Et bien c'est une phrase en trop. Il s'agit d'un copier/coller de la délibération classique sur les tarifs de la saison. Cette phrase est à enlever.

Mme COSTES, Maire

S'il n'y a pas d'autre remarque je vous propose de mettre ces tarifs au vote.

**Délibération n° 201803DEAC14 « FINANCES »**

**Objet : Tarifs du festival 2018 PibraCréa le Off**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les tarifs de l'ECP relatifs à la saison 2017/2018 ont été adoptés par délibérations n° 201705DEAC26 du 5 mai 2017 et n° 201707DEAC48 du 11 juillet 2017. Il convient, aujourd'hui, de se prononcer sur les tarifs d'un complément de programmation relatif au festival 2018 PibraCréa le Off.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'ECP en date du 5 mars 2018,

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants en euros TTC :

Spectacle	Tarif normal	Tarif réduit 1	Tarif réduit 2
Tous en scène avec un chien dans la tête	0	-	-
The Sound of Music	18	14	9
King Arthur	16	14	8
The Best	0	-	-
Quelque part	15	13	7
Fruits de la passion	0	-	-
Le Bois de La Barthe enchanté	0	-	-
Ecole élémentaire Maurice Fonvieille	0	-	-
MJC en Fête « Ecole de musique »	6	5	5
MJC en Fête « Club de Danses »	6	5	5
« Au fil du temps »	5	-	0
Les Ateliers en spectacles	5	-	-
Le Rêve	15	-	-
Cabaret "le Quartier lapin acte en rue"	11	9	5

Tarif réduit 1 : moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, plus de 60 ans

Tarif réduit 2 : enfants de moins de 12 ans

Le tarif scolaire 2018 pour les représentations gérées par l'ECP : 6 euros.

Commercialement, le directeur de l'ECP a la possibilité de créer des tarifs pour des actions spécifiques.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs du festival 2018 PibraCréa, tels que proposés ci-dessus, par Monsieur le Maire.

M. COSTES, Maire

Le point suivant concerne les tarifs de la saison 2018/2019 du théâtre. Avant de laisser la parole à Mme BASQUIN ; je voudrai juste préciser que l'ECP est une belle machine, et nous essayons de faire le maximum pour la soutenir. La tarification doit être à la fois attractive et permettre de restituer une partie de la recette pour faire vivre cette belle structure. Je laisse la parole à Mme BASQUIN qui va vous expliquer la programmation et les différentes tarifications.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Par rapport à la tarification, là encore la commission a travaillé, et revalidé ces éléments lundi dernier. On est toujours sur le même principe de théâtre musical, et d'ancrer ce principe-là pour pouvoir aussi se démarquer de la concurrence assez forte qui nous entoure. 'Face à Face' est un tête-à-tête, comme son nom l'indique, entre Véronique GENEST et Martin LAMOTTE. C'est une pièce qu'ils vont lancer très prochainement partout en France. Poyo Royo est un spectacle musical-danse argentin ; 'Magic-Music-hall' est un spectacle qui sera fait en partenariat avec la Croatie, dans le cadre d'échanges internationaux ; 'Awek' nous sommes sur du jazz, c'est un groupe qui est déjà venu à Pibrac ; 'Rocky Horror Show' vous l'aurez deviné, fait partie d'un spectacle de la

Résidence qui a déjà été joué par la troupe Figaro and Co de Gilles RAMADE. Fin 2018, nous serons sur le centenaire de la fin de la guerre 1914-1918, à ce titre nous avons intégré un spectacle qui s'appelle 'Correspondance intime' et qui relate la partie épistolaire qui a eu lieu entre les soldats et leurs familles sur cette période. Ce spectacle fera écho aussi à l'exposition qu'il y aura au sein du TMP grâce à l'association Généalogie et Patrimoine. 'La Famille', qui est la famille SEMIANIKI, il s'agit d'un cirque familial. 'La Causerie Musicale', ce sera l'occasion d'accueillir à Pibrac Michel FUGAIN. 'En attendant Noël', comme son nom l'indique, est un spectacle pour enfants de fin d'année. Un classique parmi les classiques, 'Le Père Noël est une ordure' qui est joué par une compagnie bordelaise, que nous accueillerons. 'Red riding hood' qui est le pantomime anglais qui vient avec succès chaque année. Fabien RUIZ qui est le chorégraphe de The Artist nous présentera un spectacle de claquettes 'Claquettes Jazz'. 'Il était une fois le Petit Poucet', là encore un spectacle pour enfants, le futur spectacle de Gilles RAMADE 'Over the Rimbaud' et non pas Rainbow qui joue sur l'ambiguïté comme nous avons pu en débattre lundi soir. 'Burlesque' qui est une reprise de la compagnie K-Danse sur la partie exclusivement pro de leur spectacle. Et 'Cabaret' qui sera le troisième spectacle de la compagnie Figaro and Co. Les tarifs ayant été travaillés à la fois en fonction de ce que l'on achète et des recettes estimées, je vous passerai (pour ne pas refaire la réunion de lundi) nos calculs savants, aux uns et aux autres, qui tient compte du taux de remplissage estimé et comme cela se retrouvera après dans le budget, pour que vous sachiez, cela fait deux saisons que l'on tourne à peu près à 80 % de remplissage. Nous avons fait les estimations compte tenu des difficultés que connaît le secteur de la Culture en général, on est partis sur 70 % de taux de remplissage ; et tous les spectacles ne sont pas achetés, vous avez pour certains une répartition des recettes, ce qui explique aussi, et qui expliquera dans le budget, la différenciation sur certaines lignes, avec un principe de tarif réduit dans la continuité de ce qui avait été fait l'année dernière avec un premier tarif réduit à -10% ; le tarif réduit 2 à -50% pour les enfants et le tarif réduit 3, aux alentours de -20%, pour le tarif coup de cœur et pour trois spectacles et plus achetés.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Pour l'année qui vient, il serait intéressant que l'on ait un indicateur, par rapport à ce que vous venez dire, sur les tarifs, et les recettes, que vous nous construisiez, si vous voulez, un bilan pour les spectacles qui sont aux tarifs les plus élevés. Nous mettre d'un côté les dépenses, c'est-à-dire les cachets, les frais de réception, essayer d'identifier aussi, dessus, les coûts annexes, les frais de communication, on a des personnes qui viennent assurer la sécurité, et d'un autre côté mettre les recettes.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Parce que vous pensez qu'on ne le fait pas ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Si, si... la Culture, moi ça m'apaise (je suis surpris ce soir de vous voir énervée), mais par contre je trouve que c'est intéressant d'avoir d'un côté le coût réel du spectacle, et de l'autre côté les recettes afférentes. Parce que l'on verra certainement qu'il y a des décalages cela permettrait de les analyser et comprendre. C'est tout. Le seul but est celui-là, ce n'est pas une critique sur votre travail, ce n'est pas une critique sur le théâtre, ce n'est pas une critique sur le Conseil d'exploitation. C'est vraiment un indicateur que vous pourriez peut-être nous donner dans l'année qui vient.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Sans aucun problème, parce que les exercices on les a déjà faits, après de là à en définir des règles c'est très compliqué. Ce qui fait qu'un spectacle fonctionne ou pas, bien malin autour de la table celui qui serait capable de le dire. Nous avons eu des spectacles d'une très grande qualité artistique si j'en juge Julien DEROUAULT cette année qui est venu danser tout en déclamant ARAGON et SHAKESPEARE, on tourne aux alentours de 100-150 places. Vous avez Monsieur Nounou l'année précédente, qui est un flop total alors qu'avec Tex on pouvait imaginer dans le cadre du Festival du Printemps du Rire que ça allait fonctionner, ça a été un bide total... Pourquoi, on n'en sait rien. Et on a des spectacles sur lesquels on refuse du monde et en revanche, par rapport à l'étude des coûts spectacle par spectacle, attention dans la façon dont on a vu les différents indicateurs on l'a travaillé sur le global de la saison et pas spectacle par spectacle. Il y avait bien sûr, dans le 'bien sûr' cela n'avait pas été forcément fait avant et nous avons initié le travail avec M. GOIG, Mme BON GONELLA et moi-même, au tout début de l'étude du budget. En fait, les achats étaient faits de façon linéaire, spectacle par spectacle et on regardait si chacun des spectacles était rentable. Nous avons relissé la grille sur l'intégralité de l'année, la saison, puisqu'il faut aussi accepter que certains spectacles que l'on n'achète pas cher, viennent finalement compenser un Michel FUGAIN par exemple qui, forcément nous coûtera plus cher cette année que Awek compte tenu de la renommée des uns et des autres, mais les recettes que l'on fera sur Awek nous permettent aussi de recevoir Michel FUGAIN à Pibrac.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Je ne mets pas en cause la programmation, je sais que c'est très difficile. Je me suis occupé du théâtre à un moment donné, je connais le fonctionnement. Mais il serait intéressant d'avoir ce parallèle entre les recettes et

les dépenses afin que l'on puisse en discuter tranquillement, sans s'énerver.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Je ne suis pas énervée sur ce genre de choses, je suis énervée contre l'injustice et des propos qui ne sont pas justes par rapport au travail qui a été effectué, notamment concernant l'encadrement des scolaires.

M. COSTES, Maire

Moi, je voulais quand même rajouter un mot d'organisation, puisque Monsieur SAINT-MELLION parlait de gouvernance, tout à l'heure. Une bonne gouvernance veut que l'on donne d'abord la priorité aux établissements qui ont la compétence sur ces sujets. Je rappelle qu'il y a le Conseil Municipal et vous avez quand même deux établissements annexes qui sont l'ECP et le CCAS. Ils sont là pour traiter respectivement les compétences qui sont les leurs. Je proposerai, dans un premier temps, que ce débat, ait lieu au sein du Conseil Municipal, mais puisque la compétence est donnée à l'ECP, que ce débat que vous exprimez puisse se faire dans le cadre de l'ECP, avec les gens qui participent au Conseil d'exploitation de cette structure. S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose de mettre au vote ces tarifications.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

J'ai peut-être une dernière remarque, quant à l'établissement de ces tarifs, c'est que l'on a tenu compte également d'un seuil psychologique. Compte tenu de la population et de là où viennent nos publics. Concernant le spectacle 'la Causerie musicale' le tarif aurait pu être beaucoup plus élevé, mais nous avons aussi choisi collectivement de plafonner les spectacles pour rester raisonnables. Nous avons, aussi, fait une étude de marché sur chacun de ces spectacles, en fonction de leur tarification partout en France.

M. COSTES, Maire

Je propose, avec cette remarque, de mettre les tarifications au vote.

#### **Délibération n° 201803DEAC15 "FINANCES"**

##### **Objet : Tarifs des entrées de la saison 2018-2019 du Théâtre Musical de Pibrac (TMP)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs qui seront appliqués au Théâtre Musical de Pibrac (TMP) pour la programmation 2018-2019.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'ECP en date du 05/03/2018,

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants en euros TTC :

<b>Spectacle</b>	<b>Tarif normal</b>	<b>Tarif réduit 1</b>	<b>Tarif réduit 2</b>	<b>Tarif réduit 3</b>
Face à Face	38	34.20	19	30.40
Un Poyo Royo	30	27	15	24
Magic Musical	25	22.50	12.50	20
Awek	20	18	10	16
Rocky Horror Show	18	16.20	-	14.40
Correspondance intime	20	18	10	16
La Famille	30	27	15	24
La causerie musicale	40	36	20	32
En attendant Noël	15	13.50	7.5	12
Le Père Noël est une ordure	25	22.50	12.50	20
Red riding hood	18	16.20	9	15
Fabien Ruiz	25	22.50	12.50	20
Il était 1 fois le petit poucet	20	18	10	16
Over the Rimbaud	18	16.20	9	14.40
Burlesque	20	18	10	16
Cabaret 20 <sup>ème</sup> siècle	18	16.20	9	14.40

Tarif réduit 1 : moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, plus de 60 ans

Tarif réduit 2 : enfants de moins de 12 ans

Tarif réduit 3 : tarif normal réduit pour 3 spectacles et plus achetés

Le tarif scolaire pour les représentations gérées par l'ECP 2018-2019 : 6 euros.

Commercialement, le directeur de l'ECP a la possibilité d'utiliser les tarifs pour des actions spécifiques.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs, ci-dessus, proposés par Monsieur le Maire pour la saison 2018/2019.

M. COSTES, Maire

La prochaine délibération concerne l'affectation du résultat 2017 de la Commune. Lors du dernier Conseil Municipal en date du 9 février le Compte Administratif a été approuvé, et aujourd'hui on se doit d'affecter le résultat de ce fonctionnement de l'exercice précédent. J'ai vu ici et là un certain nombre de propos qui entraînent faisant état d'un déficit. Il n'y a aucun déficit sur la commune puisque le solde de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de 734 870,64 euros. Je crois que c'est bien de le rappeler pour tout le monde. Je rappelle que ce solde est composé, sur le résultat de fonctionnement, de 201 067,65 euros avec les résultats antérieurs reportés de 533 802,99 euros ce qui fait le total que j'ai exprimé. Nous proposons, puisque c'est la règle budgétaire des collectivités territoriales, d'en affecter une partie en investissement, et une partie en fonctionnement. Nous vous proposons d'affecter 200 000 euros en section d'investissement (R1068) et le reste en report en section de fonctionnement, pour un montant de 534 870,64 euros (R002), le total correspondant à l'excédent que je mentionnais de 734 870,64 euros. Y a-t-il des remarques ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je vais faire la même remarque que celle que j'ai faite lors de la commission Finances. Affecter 200 000 euros, c'est-à-dire un quart du résultat, aux investissements, au vu du programme très important sur lequel nous allons délibérer tout à l'heure, c'est vraiment très peu. J'ai cherché dans les statistiques, en tous les cas celles auxquelles j'ai eu accès. Je n'ai pas été trop en arrière. C'est la première fois, à ma connaissance, que l'on affecte aussi peu à l'investissement. Je le comprends, parce que vous avez besoin des 534 000 euros en fonctionnement, on va en parler à l'occasion du budget tout à l'heure ; cela est bien dommage. On n'a jamais eu un programme d'investissement aussi important où on cumule en une année ce que l'on a fait collectivement en deux, voire trois ans, soit 25 % du résultat de l'année passée, sur l'investissement. En sachant que l'on n'aura plus de libéralité du type du legs BERTAINA qui nous a bien aidés au cours des deux dernières années. C'est pour cela, que pour nous, c'est une délibération qui ne fait pas assez de place à l'investissement futur.

M. COSTES, Maire

On a bien pris en note cette remarque qui était bien celle posée lors de la commission Finances. J'y reviendrai au cours de la présentation sur le budget. Il y a un élément important à prendre en compte afin que tout le monde comprenne un peu le mécanisme, c'est l'incertitude budgétaire au niveau national, dans laquelle on se place aujourd'hui, hormis la commune de Pibrac et les collectivités. Des décisions nationales ont été prises, que ce soit au niveau de la suppression de la taxe d'habitation, pour laquelle les mécanismes de dégrèvement ne sont pas connus. Des inquiétudes quant aux dotations aux collectivités et plusieurs autres choses sont encore en suspens qui nous conduisent à adopter une prudence de rigueur sur ces affectations. Si nous avions pu, compte tenu de la situation, affecter plus en investissement nous l'aurions fait, et je prends tout à fait la remarque.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Deux points sur cette affectation du résultat : première chose, vous remettez en fonctionnement la somme que vous aviez l'an dernier, à peu près 500 000 euros. On reste en l'état au niveau du fonctionnement. En investissement, je rappelle que l'on avait prévu au budget 400 000 euros et nous ne sommes capables aujourd'hui de mettre que 200 000 euros, pourquoi ? Parce que l'exercice précédent n'a pas été le meilleur. Je vous rappelle, Monsieur le Maire, et je vous invite à regarder le Compte de Gestion qu'a établi Monsieur le Percepteur, dans lequel vous avez donc le total des mandats qui ont été émis, et qui ont été réceptionnés, et vous verrez que les comptes de la commune ne sont pas des meilleurs. Ce qui explique pourquoi on ne peut pas mettre 200 000 euros. On veut conserver ce que l'on avait en trésorerie l'année précédente pour le fonctionnement, et d'autre part nous n'avons pas été capables, compte tenu des résultats de l'année passée, d'atteindre les 400 000 que nous avions prévus. Deuxième chose, c'est de regarder ce que représentent les 200 000 euros. Monsieur GOIG les a comparés au montant total des opérations que vous envisagez, moi je les comparerais à deux choses : première chose, il y a un solde négatif au niveau de l'investissement, il y a moins 327 000 euros à peu près à couvrir. Et ces 200 000 euros ne les couvrent pas. Et d'autre part, il y a un autre élément important dans l'investissement, il faut être capables de payer le capital et la dette. C'est un point, si vous voulez, dans l'investissement. Il est d'un peu plus de 300 000 euros. Cette année, nous ne sommes pas capables de couvrir la totalité du capital. Espérons que l'année prochaine nous soyons dans une situation meilleure pour Pibrac, parce que nous ne pourrions pas installer la commune, pendant des années, dans un dispositif similaire.

M. COSTES, Maire

Ce que vous dites Monsieur SAINT-MELLION, n'est pas tout à fait exact, et même erroné. Une fois encore vous confondez les moins 327 000 euros correspondant au reste à réaliser. Quant au reste, comme je l'exprimais, on peut, comme la mécanique et vous en usez allègrement, mais je répète ce que je dis, c'est qu'aujourd'hui les comptes de la commune sont ce qu'ils sont, avec un excédent de 734 000 euros qui ont été

répartis, comme je propose de le répartir, soit 200 000 euros sur l'investissement avec la remarque que je prends de Monsieur GOIG, et les 534 000 euros imputés en fonctionnement. Pour la clarté de tout le monde, je voudrais que l'on s'arrête un peu sur les chiffres qui ont été communiqués, sur la situation de la commune. Cette situation résulte d'antériorités et elle est dans l'état dans lequel elle est aujourd'hui. Par rapport aux autres communes, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la nomenclature de la comptabilité publique M14, et je voudrais que chacun, autour de la table, ait à l'esprit ces chiffres ; parce que si nous avons la capacité d'avoir une situation financière, en termes de recettes, beaucoup plus importante, naturellement la commune pourrait prétendre à, d'une part affecter un peu plus en fonctionnement, et un peu plus en investissement. Je vais donner quelques chiffres qui sont relativement importants, s'agissant des bases de retour des impôts, que nous verrons tout à l'heure. Le produit des impositions directes par habitant, sur Pibrac s'élève à 285 euros ; la moyenne de la strate est à 506 euros. Cela traduit une absence de recettes fiscales qui pénalise la commune ; nous avons un taux d'imposition extrêmement faible, on va le voir tout à l'heure, mais le corollaire c'est que nous avons une absence de recettes. Il est bien important derrière de pouvoir dynamiser, renforcer l'attractivité de la commune pour que l'on puisse avoir des recettes complémentaires, si on ne veut pas recourir à cette imposition. Les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, s'élèvent à 744 euros en moyenne pour la commune ; la moyenne de la strate étant à 964 euros. Si vous comparez des communes comme Colomiers, Blagnac, etc., les coefficients sont cinq fois plus élevés. Si vous regardez par ailleurs les encours de dettes cette fois, là encore on est relativement faible et les communes de même strate ont un encours de dettes aux alentours de 900 euros, nous nous sommes relativement bas, cela correspondant à 387 euros. Les chiffres montrent aujourd'hui, nous sommes, en termes de recettes, en termes de budget par habitant, nettement inférieurs à la situation des autres communes de la strate ou des communes avoisinantes. Cela veut dire qu'il y a un effort, aujourd'hui, de renforcement de l'attractivité de la commune, de modernisation, d'amélioration de l'efficacité de fonctionnement, de recherche de nouvelles sources de financement pour pouvoir rehausser l'ensemble de ces indicateurs. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire

Je voudrais revenir sur les chiffres de Monsieur SAINT-MELLION qui m'affolent vraiment. Je pensais que Monsieur SAINT-MELLION maîtrisait les finances communales, je suis extrêmement surprise ce soir. Je reprends les chiffres : nous sommes sur un solde d'exécution cumulé d'investissements de 531 000 euros, pour arrondir. Et sur un solde de reste à réaliser de moins 327 000 euros, ce n'est pas les moins 327 000 Monsieur SAINT-MELLION qu'il faut couvrir, mais le solde restant c'est-à-dire plus de 100 000 euros. Nous ne sommes donc pas déficitaires en investissement ! Est-ce que vous l'avez compris ? Merci.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Madame, je ne sais pas pourquoi vous vous énervez ?

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire

Vous ne pensez pas que vous ayez l'art de nous énerver ! C'est réussi.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Effectivement, vous avez raison.

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire

Ce qui est grave quand même, Monsieur SAINT-MELLION, je rejoins les propos de Madame BASQUIN, c'est que vos allégations sont totalement fausses et tout le monde est en train de les croire, et les boire comme du petit lait, alors que tout est faux ! Cela suffit Monsieur SAINT-MELLION !

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Attendez, est-ce que l'on peut avoir un débat tranquille ? Je ne comprends pas que l'on ne puisse pas échanger ? Si vous faites une erreur, je vous le dis, et cela peut être l'inverse, non ? ! Par contre, par rapport à ce qui a été dit au départ, en disant que les comptes étaient bons. Moi je dis le Compte de gestion, je vous invite à le regarder, on a un Compte de gestion déficitaire sur l'exercice 2017. C'est vrai ou pas ? Ce sont les chiffres de Monsieur le Trésorier Payeur Général. Et pourquoi je dis cela ? C'est parce que c'est ce qui explique pourquoi aujourd'hui nous n'avons pas été capables de mettre les 400 000 euros. Moi je trouve dommage que l'on ne puisse pas les mettre, je ne vous accuse pas !

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire

Mais bien sûr que si, vous nous accusez de mener une mauvaise gestion ! Qui l'interpréterait autrement ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Je ne vous accuse pas d'avoir fait exprès de pas avoir mis les 400 000 euros, je constate que nous avons décidé au Conseil Municipal il y a un an, en votant le budget, d'essayer de mettre 400 000 euros, on n'y arrive pas, on est à 200 000 euros. J'essaie de comprendre pourquoi il manque 200 000 euros, et on l'a à partir de la lecture

du Compte de gestion. Effectivement, sur le dernier point, vous avez raison Madame GONELLA, et ne nous énervons pas ! Nous avons intérêt à être sereins pour gérer la commune de Pibrac, parce que nous allons avoir des difficultés, il va falloir les surmonter !

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire  
Mais nous n'avons pas de difficultés !

M. COSTES, Maire

Je prends note Monsieur SAINT-MELLION, de vos explications qui ne convainquent personne malheureusement puisqu'elles sont totalement erronées et elles ont une certaine façon de travestir une réalité qui ne l'est pas, donc je vais arrêter les débats. Vous pensez faire des effets de manche en essayant d'expliquer quelque chose qui n'est totalement pas la réalité, on va donc arrêter là parce que je pense que ce n'est pas l'objet, nous reviendrons tout à l'heure sur les discussions budgétaires en profondeur s'il en était besoin. Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres commentaires, après avoir exposé ces modalités d'affectation de 200 000 euros d'une part en investissement, et de 534 870,64 euros en fonctionnement, de voter ces résultats d'affectation.

**Délibération n° 201803DEAC16 "BUDGET"**

**Objet : Affectation du résultat 2017 du compte administratif communal**

Vu l'approbation du compte administratif 2017 par délibération n° 201802DEAC09, en date du 9 février 2018, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 734 870.64 €, Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 7 voix contre (M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme DUZERT, M. URO, M. LHOSTE, Mme DUZERT) et 5 abstentions (M. GOIG, M. FORTAS, M. DIAZ, Mme BORRIELLO et Mme FLOUR) DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	201 067,65 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif,	533 802,99 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>734 870,64 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b> R 001 (si excédent)	531 905,81 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b> Besoin de financement	- 327 306,84 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>534 870,64 €</b>

M. COSTES, Maire

Le point suivant concerne l'affectation du résultat de l'ECP 2017. Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal le 9 février, nous avons constaté que le Compte Administratif de l'ECP faisait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 076,47 euros, qui se compose d'un certain nombre de résultats de fonctionnement et de résultats antérieurs reportés. Aujourd'hui, ce que l'on vous propose, c'est de reporter la totalité de ce budget en section de fonctionnement, c'est-à-dire 6 076,47 euros. Puisqu'il s'agit d'un bâtiment municipal, s'il y a des affectations ou des travaux d'investissement ils seront portés on va le voir, par le budget de la ville. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je propose de mettre la délibération au vote.

**Délibération n° 201803DEAC17 “BUDGET”****Objet : Affectation du résultat 2017 du compte administratif de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)**

Vu l'approbation du compte administratif 2017 par délibération n° 201802DEAC10, en date du 9 février 2018, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 076.47 €, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 13498,64 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif,	19 575,11 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>6 076,47 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> R 001 (excédent de financement)	28 498,80 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement reporté R 002</b>	<b>6 076,47 €</b>

M. COSTES, Maire

Je vous propose maintenant d'aborder le budget communal. Je vais faire une petite présentation s'agissant des éléments généraux qui ont prévalu à l'organisation de ce budget, et bien entendu, ouvrir un débat si vous avez des précisions à demander sur telle et telle option, telles qu'elles ont pu vous être présentées ou arrêtées. Je rappelle, je l'exprimais tout à l'heure, le contexte national extrêmement particulier. Le gouvernement a changé, plusieurs choses ont évolué, et des décisions ont été prises. Parmi ces décisions, on subissait depuis de nombreuses années, sous l'ère précédente des équipes au pouvoir avec la présidence HOLLANDE, du parti socialiste, notamment, et de l'ensemble des collègues, une baisse accrue, significative, des dotations de l'Etat aux collectivités. Ce sont des choix, il a été pris la décision de faire porter la réduction budgétaire et la réduction des déficits publics, principalement aux collectivités. Cela s'est traduit pour de nombreuses collectivités par des coupes drastiques. Je rappelle que concernant la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité rurale et l'ensemble des dotations qui sont étatiques, nous avons eu, en cumulé, une baisse depuis 2014, de 502 000 euros. Quand vous voyez qu'un point d'impôt, en moyenne, correspond à 21 000 euros, en faisant la multiplication, vous voyez le nombre de points qu'il faut augmenter pour essayer de compenser les 502 000 euros. Ce n'est pas ce qu'on a pris comme décision jusqu'à présent. Aujourd'hui, il a été annoncé par le gouvernement actuel d'Edouard PHILIPPE, une stabilisation de ces dotations sans que l'on en ait le montant attribué. Nous ne savons pas si cela a été une stabilisation exacte, à l'euro près ; est-ce que c'est une quasi-stabilisation, est-ce que l'on va un peu baisser ? Nous ne savons pas. Nous attendons toujours la réforme sur les dotations générales de fonctionnement. Par contre, plusieurs choses ont affecté les budgets de la commune. Vous savez que récemment, toujours sur l'ère précédente, il y a eu des hausses successives des points d'indice des fonctionnaires. Nous nous réjouissons pour les fonctionnaires qui ont eu ces augmentations, mais il n'en reste pas moins que cela grève de façon significative le budget de la commune et pour l'instant le point d'indice est gelé, mais par contre, on se voit pénalisés par des mécanismes d'augmentation de la CSG qui ont été décidés. Vous savez qu'il y a eu des transferts de fiscalité qui ont été opérés. Sur les fiches de paye, vous avez 1,7 % de CSG, qui sont partiellement compensés parce qu'il y a un mécanisme de seuil et de plafond, jusqu'à un certain nombre de niveaux de salaire pour le privé, et les mécanismes de compensation font une diminution d'un certain nombre de charges qui sont versées pour le chômage ou d'autres charges sur les fiches de paye. Pour les retraités, cela n'existe pas, donc c'est une perte sèche de 1,7 % de réduction de leur retraite, mais c'est également le cas pour les collectivités territoriales et pour les fonctionnaires, puisque les fonctionnaires ne cotisent pas non plus au chômage. C'est donc 1,7% en moins sur la fiche de paye. L'Etat, au lieu de dire 'je prends en charge ces 1,7 %' a demandé aux collectivités territoriales de compenser cette perte de CSG appliquée aux agents de la fonction territoriale.

Cela veut dire que sur le budget, nous allons le voir tout à l'heure, chapitre 12, nous aurons, hormis, ce que l'on appelle le GVT (glissement vieillesse technicité) qui est, par an, compris entre 2 et 3 %, une augmentation



supplémentaire de 1,7 % de CSG. Cela va porter, sans rien faire, la masse salariale en augmentation minimum de 3,7 à 4,7 % minimum de fait. Voilà l'incertitude dans laquelle nous sommes. Aucune visibilité, aujourd'hui, sur la compensation des dégrèvements des mécanismes de taxe d'habitation qui sont mis en place. Vous savez que le gouvernement a décidé progressivement la suppression de la taxe d'habitation. Le plafond est à peu près, on le regardait avec Madame BAIGUINI, aux alentours de 35 000 euros, pour une part ; après, pour les deux demi-parts supplémentaires vous rajoutez 8 000 euros, et ensuite 6 000 euros pour le troisième enfant. Vous calculez les moyennes fiscales. Les gens vont, à terme, être exonérés soit à 80 %, soit à 100 %. Ils verront leur taxe d'habitation supprimée. Le mécanisme de compensation va s'échelonner dans le temps puisque le dégrèvement et cette compensation se feront de 30 % la première année, plus X % les années suivantes. En tout cas, cela va concerner, une partie de la population, mais on sait par derrière, hormis d'avoir des informations générales, à quelle sauce les collectivités vont être traitées, et comment vont s'opérer ces modalités de dégrèvement. Nous avons fait le débat d'orientation budgétaire ; nous avons souligné plusieurs difficultés que je viens d'exprimer. A ces difficultés doivent s'ajouter plusieurs points que je voulais également rajouter, s'agissant de la tension dans laquelle on se trouve au niveau de la loi SRU. Je rappelle que la loi SRU, il s'agit de la loi GAYSSOT, date de 2000. Elle instaure un quota de logements aidés de 25 % en 2025 et tout écart à ce quota de 25 % se traduit par une pénalité définie par l'Etat avec des modalités assez compliquées à traiter mais en tout cas une pénalité qui s'applique aux communes. Aujourd'hui Pibrac est à peu près à 8,61 % pour un taux de 25 % à atteindre en 2025. Cet écart se traduit par une pénalité. Cette année, celle-ci est estimée à peu près à 130 000 euros, sachant qu'une commune comme Pibrac subit deux effets. Il faut que les gens comprennent le mécanisme. Le premier, c'est effectivement cette pénalité SRU, mais le deuxième mécanisme est lié à la parcellisation. Il y a sur Pibrac beaucoup de grandes parcelles, et beaucoup de gens coupent leur parcelle en trois ; chaque fois que l'on parcellise, le nombre de logements total augmente et par définition le nombre de logements aidés sur la commune, puisque c'est le numérateur, diminue. Résultat, chaque fois que l'on parcellise, on augmente de fait, in fine, la pénalité SRU dont on doit s'acquitter au niveau de la commune. On a évalué cette pénalité à environ 130 000 euros en 2018, sachant que dans les mécanismes précédents, le fait de parcelliser, donc de construire, il y avait un bonus qui était donné aux maires bâtisseurs, et on avait un retour de recettes qui était en général de 97 000 euros à 100 000 euros. Cette année, avec le gouvernement d'Edouard PHILIPPE, cette ligne a été mise mais non pourvue. C'est-à-dire que de facto, l'aide aux maires bâtisseurs est supprimée. Vous imaginez l'augmentation dont on a parlé, du chapitre 12, avec les 4,7 % d'augmentation de fait ; l'augmentation des pénalités SRU ; l'incertitude dans laquelle globalement on se trouve au niveau national. On voit l'explication à la prudence dans laquelle on se situe puisque tout ceci constitue des budgets de fonctionnement. Cela explique un peu la stratégie que l'on adopte, aujourd'hui, qui aurait été différente si on se trouvait dans une clarté un peu plus grande en matière de stratégie financière étatique. Ce que l'on propose, comme je l'ai exprimé, c'est de continuer l'effort engagé de maîtrise des finances de la commune, avec, on va le voir, la mise en place, ce qui n'était pas le cas, même si on contrôlait de façon régulière les dépenses, mais nous n'avons pas forcément mis en place, systématiquement, un contrôle de gestion extrêmement poussé, en particulier un contrôle de gestion d'opportunité. Nous allons donc mettre en place ce contrôle qui va s'appuyer sur des outils et non seulement essayer de réduire les dépenses de fonctionnement, mais également on l'a vu, maintenir un niveau d'autofinancement nécessaire pour que l'on puisse continuer la modernisation envisagée et la réhabilitation des infrastructures, qui sont nécessaires et indispensables. Un des éléments importants de recette, c'est aussi la fameuse cotisation foncière des entreprises ex-taxe professionnelle, qui passe par Toulouse Métropole avant d'être rétrocedée. Hélas, contrairement à nos petites communes avoisinantes, Pibrac a un déficit criant, de commerces, d'artisanat, d'industries. Il faut absolument trouver des moyens d'accroître l'attractivité du territoire pour faire venir des entreprises. C'est la raison pour laquelle on accélère la zone de l'Escalette, afin d'accueillir très rapidement des entreprises qui viendront s'installer. Nous avons déjà quelques pistes. Nous souhaitons également trouver des moyens de financement innovant, pour essayer de financer quelques infrastructures qui viendraient compléter le dispositif d'investissement communal qui est en place. S'agissant des investissements innovants, nous avons eu l'occasion de soumissionner récemment un contrat européen à travers l'Urban Innovative Actions (UIA), ce n'était pas ouvert aux petites collectivités mais aux grandes métropoles, aux collectivités de plus de 50 000 habitants. Nous avons eu l'occasion de soumettre un certain nombre de projets, qui vont permettre cette fois-ci, de récupérer une aide significative de l'Europe pour faire des projets. Nous aurions pu les planifier sur des budgets de la ville, mais que l'on ne fera pas sur les budgets de la ville puisqu'ils sont financés à 80 % par l'Europe, et 20 % par Toulouse Métropole. Donc 100 % de financement. Cela permet de réduire la part de la commune consacrée sur ces travaux que l'on devait faire. Renforcer la politique de recours à des financements extérieurs, mais si la mairie est assujettie à des difficultés, on comprend bien aussi que les collectivités extérieures qui nous soutiennent et que l'on remercie sont elles-mêmes assujetties à des difficultés. Un élément important à souligner, c'est aussi de renforcer la qualité du service public et de renforcer la politique d'égalité de traitement des usagers du service public et on l'a vu, d'accompagnement des plus fragiles d'entre nous. C'est un élément d'orientation qui est clair. On ne souhaite pas non plus que l'ensemble des décisions que l'on pourrait être amenés à prendre, puisse impacter de façon significative l'accompagnement qui est celui de personnes âgées, des plus fragiles d'entre nous, et j'allais dire, de tout ce qui fait l'intérêt de la ville, son attractivité. Je pense notamment aux associations, aux bénévoles qui s'investissent, et on l'a dit plusieurs fois, il ne faut pas compter sur nous pour accompagner le fait de transformer Pibrac en ville-dortoir. Nous voudrions

bien au contraire faire en sorte que ce bien-vivre ensemble, ces échanges qui sont nécessaires au travers du tissu associatif, au travers des gens qui s'investissent, au travers du théâtre, puissent perdurer. C'est aussi le sens de l'action que l'on va mener et que l'ensemble des interventions communales, non seulement soient de qualité, soient transparentes, mais puissent se faire en bénéficiant au plus grand nombre de Pibracais. Aujourd'hui, vous savez que le budget communal doit être équilibré en recettes et en dépenses, que ce soit pour les sections de fonctionnement ou d'investissement. Ce que l'on propose aujourd'hui, pour le fonctionnement, c'est de consacrer à peu près 1,3 million d'euros au chapitre 11, à peu près 3,246 millions d'euros au chapitre 12. Globalement, sur un budget d'un peu plus de 7 millions d'euros, cela représente environ 50 % pour les charges de personnel. Participations et subventions 1,5 million d'euros ; intérêts de la dette 106 700 euros ; le reste qui s'élève à 247 474 d'euros correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, plus l'excédent, ce qui fait apparaître aujourd'hui une marge d'autofinancement brut de 710 617 euros. Tout ceci est compensé par des recettes :

- des produits d'exploitation et du domaine s'élevant à 746 773 euros ;
- la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des compensations s'élevant à 946 139 euros ;
- la fiscalité locale dont la taxe d'habitation, le foncier (bâti, non-bâti), les droits de mutation, les taxes sur la publicité, les droits de place, et autres taxes s'élevant à 2 831 157 euros,
- le reste étant des attributions de compensation de Toulouse Métropole, des dotations de solidarité communautaires représentant 2 117 840 euros,
- ainsi que l'excédent reporté de 534 870 euros.

Je vais revenir sur la fiscalité car vous savez que l'on s'est engagé à une maîtrise de la charge fiscale. Nous essayons par une bonne gestion, d'une part, de réduire la charge de fonctionnement, et d'autre part de minimiser le recours à l'impôt, ce qui nous conduit aujourd'hui à maintenir certains taux. Nous l'avons fait pour la cantine scolaire, en maintenant les taux précédents cette année. La taxe d'habitation ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties devraient, elles aussi, rester inchangées. Il n'y aura pas d'augmentation des taux, concernant la part communale, pour la commune, en 2018 ; que ce soit tout à fait clair. La part communale n'augmente pas, mais vous avez une base étatique qui augmente qui correspond à un petit delta. Ceci est dû au réajustement annuel mais en aucune façon dû à l'augmentation de la commune. Sur la diapo suivante, vous pouvez voir le niveau de la taxe d'habitation, ce qui explique le déficit, puisque je vous l'exprimais, tout à l'heure, Pibrac est à 285 euros en recettes fiscales, par habitant, par rapport à 500 euros pour les communes de la même strate. Vous voyez également, sur ce tableau, les différences de charges fiscales qui existent par rapport aux autres communes. Pour Pibrac les taux des trois taxes correspondent à 9,99%, 14,11%, et 89,24 %, alors que le taux de la taxe d'habitation à Aussonne est de 12,88%, à Beauzelle de 10,92%, à Colomiers de 11,35%. Pour Cornebarrieu c'est spécial le taux est à 2,80%, parce que cette commune est assujettie au Plan d'Exposition au Bruit. Il y a donc une servitude qui crée certaines dispositions, et également, Cornebarrieu a sur son territoire, de grosses entreprises comme Airbus. C'est pourquoi cette commune a pu maintenir une taxe d'habitation extrêmement faible. A Mondonville le taux est à 14%, à Seilh à 14,12%. En ce qui concerne les communes de la même strate le taux moyen est à presque 15% pour la taxe d'habitation, donc à peu près 10% pour Pibrac (9,99%) ; pour le foncier le taux moyen est à 21% donc pour Pibrac 14,7% ; et par contre sur le foncier non bâti le taux à Pibrac est un peu plus élevé mais c'est une part qui est, en termes de recettes, extrêmement faible. Voilà ce que l'on peut dire. Nous n'augmentons pas les recettes, pour la partie charges fiscales ; cela veut dire qu'il va falloir que l'on fasse des économies encore plus importantes de fonctionnement. Nous avons parlé de contrôle d'opportunité et de contrôle de gestion à priori. La chasse au gaspi sera faite chaque fois que cela sera possible afin de réduire les dépenses publiques. Nous allons renouveler plusieurs marchés publics, que ce soit au niveau des télécommunications, des véhicules, et dans différents domaines d'intervention ; chaque fois sera recherché la meilleure qualité des prestations, des achats, mais également la réduction des coûts. Mise en place de cette politique de gestion, renégociation on l'a vu des taux d'intérêt qui ont généré à peu près 50 000 euros cette année, je rappelle que c'est aussi grâce à cela que l'on va pouvoir ne pas augmenter les impôts cette année ; et nous allons continuer cette réduction et cette renégociation de la dette avec les différentes banques qui nous accompagnent. Par ailleurs, nous allons continuer un travail que j'appelle de mes vœux ; nous rencontrons quelques difficultés en ce moment mais nous allons le faire. J'espère que cela pourra être fait vers la fin du premier semestre, et permettre de redescendre sur l'ensemble des charges supplétives de la ville. Nous sommes très contents d'accompagner l'ensemble des associations, l'ensemble des acteurs, qui interviennent sur la commune, il n'en reste pas moins que si nous faisons des efforts de réduction, les acteurs qui agissent sur la commune avec nous doivent aussi avoir la même dynamique de réduction et en particulier un certain civisme, non seulement pour respecter les installations municipales mais également faire une chasse au gaspi sur l'électricité, l'eau, la bonne tenue des installations. Si les salles sont dans des états déplorables, ce sont des coûts supplémentaires de nettoyage qu'il faut diligenter ou qu'il faut consacrer à ces opérations. Chacun doit se responsabiliser, les euros communaux ce sont nos euros. Chacun doit être acteur dans cette réduction des charges de fonctionnement que l'on appelle de nos vœux. Concernant les nouvelles recettes, nous avons pris en compte cette augmentation de la valeur locative, qui a été décidée, c'est-à-dire la base de 0,8% par l'Etat, donc pas de hausse des taux communaux d'imposition en 2018, et nous allons continuer de rechercher, comme nous l'avons déjà fait, des sources de financement extérieures ou complémentaires auprès des collectivités qui nous accompagnent déjà et auprès de nouveaux organismes. Si nous faisons une synthèse du budget communal, il se situe entre l'investissement et le fonctionnement, à un

montant de 10 867 089 euros, avec, en section de fonctionnement 7 249 177 euros, ce qui correspond à moins 0,71% par rapport au BP précédent, et qui se décompose avec 6 904 177 euros de dépenses et un virement à la section de fonctionnement de 345 000 euros ; en recettes naturellement vous avez l'équivalent puisque l'ensemble du budget doit être équilibré. S'agissant de la section d'investissement, vous avez 3 617 912 euros ce qui correspond par rapport au BP à moins 18 %, et avec des dépenses et des recettes que je vais expliciter. Sur les recettes réelles de fonctionnement, avec 6 641 909 euros, soit moins 0,71%, moins 51K€. Les ressources fiscales sont, de BP à BP, en légère augmentation à 4 857 000 euros, les dotations sont aujourd'hui un peu en baisse ; les produits réels un peu en hausse ; et il faut rajouter, ce que j'exprimais et ce que l'on a voté lors de la précédente délibération, c'est-à-dire les 534 870 euros de report. S'agissant des dépenses on a une répartition de moins 3,12% des charges à caractère général, de 1 390 000 euros de BP 2017 à 1 348 373 euros pour le BP 2018.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Il est difficile de distinguer à quoi correspondent les couleurs, de ma place ?

M. COSTES, Maire

Pardon, le vert correspond à 2018, le bleu à 2017. En haut vous avez la comparaison de BP à BP, et en bas la comparaison de BP à CA. Ensuite, les charges à caractère général, de BP à CA, sont en baisse ; elles passent de 1 362 000 euros à 1 348 000 euros, ce qui correspond à l'orientation que l'on a mentionnée. Les charges de personnel sont en hausse. Cette hausse n'est pas du tout en regard de l'augmentation, qui aurait été celle, si nous n'avions pas essayé de maîtriser ces charges de personnel. C'est-à-dire que si vous appliquez le GVT comme je l'ai exprimé, avec 1,7%, nous aurions à peu près entre 4,7 et 5 % d'augmentation. Nous sommes loin d'avoir ce taux d'augmentation. Le taux est à 2,20% de BP à CA sur le chapitre 12 ; il aurait fallu que l'on soit au minimum à 5,7 % pour compenser le GVT et l'augmentation de la CSG. Cela veut dire que ce sont des efforts extrêmement importants qui sont faits, là encore, sur le poste du personnel. Les autres charges courantes sont un peu en augmentation et les autres dépenses de fonctionnement à peu près stables. Ce que l'on propose, je l'ai exprimé à demi-mots, c'est un virement de la section de fonctionnement contribuant au financement des investissements de 345 000 euros ; l'année dernière on avait proposé une somme plus importante. Concernant les investissements, là encore, c'est un budget équilibré. Vous avez d'un côté les dépenses d'équipement et d'acquisitions pour un montant de 855 334,54 euros ; et les dépenses pour les travaux et grosses réparations pour un montant de 2 335 134 euros ; ainsi que des opérations d'ordre et le remboursement du capital, c'est-à-dire l'annuité qui s'élève à 324 346 euros. Au niveau des recettes, les subventions estimées s'élèvent à 724 393,85 euros (restes à réaliser). L'excédent d'investissement reporté est de 535 905,81 euros. L'affectation du résultat 200 000 euros, le fonds de compensation de la TVA 280 000 euros, d'autres recettes de produits de cessions 560 000 euros, notamment la cession du terrain de la crèche que nous avons inscrit ; ce qui correspond à de nouvelles inscriptions pour 1 051 053 euros. Si nous regardons l'autofinancement brut qui correspond au virement de la section de fonctionnement de 345 000 euros que l'on a vus, plus les dotations aux amortissements de 438 014 euros, cela fait un total de 783 014 euros. Vous voyez, que les dépenses et les recettes d'investissement ne s'équilibrent qu'avec l'aide d'un emprunt d'équilibre de 496 845,34 euros, que l'on essaiera de ne pas réaliser, en particulier dû à un certain nombre de reports mais également un certain nombre de cessions que nous aurons l'occasion de passer dans l'année. Concernant les recettes, vous les avez sur les schémas, vous avez un total assez important en 2017, qui correspondait au legs et les virements en section de fonctionnement, le report d'investissement, vous aviez, je rappelle pour mémoire, 1 480 000 euros dus aux opérations de cessions du legs BERTAINA, avec d'une part une ferme et trois terrains qui ont été vendus sur l'avenue François Verdier. Et des terrains également loués. Et vous avez également la même présentation du CA à BP. S'agissant des dépenses d'investissement, l'idée c'est de poursuivre cette politique volontariste d'investissement qui est nécessaire à la modernisation de la ville. Il y a eu un décalage sur la réalisation des investissements en 2017, avec des restes à réaliser de 1 051 700,69 euros, notamment l'inscription de certaines opérations concernant la crèche, puisque les travaux démarrent à compter de mars 2018. Il n'en reste pas moins que nous aurons un peu moins d'investissements prévus en 2018 par rapport à 2017. En 2017 nous avons eu un report, il y aura donc 3 190 469 euros de dépenses d'équipements prévus ; il s'agit essentiellement de la rénovation et de l'extension du gymnase de la Castanette. En effet, la commune est dans une phase d'extension démographique ce qui génère une tension sur l'ensemble des équipements. Le lycée nécessite la libération de créneaux, notamment pour le gymnase de Cousteyrac, et cela crée des difficultés d'accès aux salles pour l'ensemble des scolaires, des périscolaires et des associations. En attendant, il est important que l'on puisse proposer à l'ensemble des Pibracais, aux associations, aux scolaires, aux périscolaires, des installations de qualité, c'est la raison pour laquelle un programme de réhabilitation complet a été proposé. Une première tranche a été faite cette année avec la réhabilitation du petit gymnase. Nous continuons avec la réhabilitation complète du dojo. Après avoir réalisé les travaux de la toiture, il est prévu des travaux de peinture, de réhabilitation des vestiaires, des sanitaires, des couloirs, et le changement complet des tapis et des tatamis, que les associations et les pratiquants d'arts martiaux appelaient de leurs vœux. Nous aurons un équipement et un dojo de qualité désormais, qui permettra de répondre aux normes pour faire des compétitions dans de bonnes conditions. Il est également prévu la réhabilitation complète du grand gymnase, avec le traitement des salles de stockage mais également l'extension entre les deux vestiaires pour permettre la

mise en place d'une salle de boxe qui libèrera aussi des créneaux et des difficultés que l'on connaît avec l'interface vis-à-vis du roller. C'est quelque chose que nous souhaitons faire le plus rapidement possible. Ces travaux permettront de refaire une isolation complète de cette paroi qui est en espèce de carton-pâte et plexiglass complètement dégradé et cassé, cela contribuera notamment à limiter la passoire thermique que constitue le gymnase dans son état actuel. Voilà pour le premier élément.

Le deuxième élément, concerne la création de la nouvelle crèche dont le montant complet vous est mentionné. Naturellement il y a de l'investissement mais il y a aussi de l'équipement. En effet, si vous transférez une crèche il n'y a pas que les murs, il y a tout l'équipement. Pour la crèche il a été souhaité d'avoir une cuisine afin de cuisiner in situ, des repas dans de bonnes conditions, pour les enfants, c'est la raison pour laquelle nous avons quelques coûts qui se sont additionnés mais ce sont des choix et nous sommes heureux de pouvoir les faire et construire une nouvelle crèche de 30 berceaux dans le complexe multigénérationnel, ancien chemin de Brax. La réhabilitation de l'école du village, c'est l'ancienne école maternelle Maurice Fonvieille, ce n'est pas l'école élémentaire. C'est le bâtiment qui se situe à côté de la maison à colombages, maison dite « du logis » en face de l'immeuble Vinci. C'est un bâtiment Arts déco qui constitue, aujourd'hui, une véritable passoire thermique. Certaines salles sont utilisées, dont la salle Molière. Celles-ci ne sont absolument pas aux normes, et l'idée est de pouvoir proposer très rapidement à l'ensemble des utilisateurs un ensemble de salles modulables qui seraient utilisées aussi bien pour les périscolaires que pour le tissu associatif. Ce sera un des éléments d'un complexe associatif que l'on pourra ultérieurement mettre en place, cela ne constitue pas le complexe associatif au sens large, c'est un des éléments, puisque aujourd'hui, compte tenu de la permutation de l'école élémentaire, il y aura peut-être la possibilité de faire quelque chose à cet endroit, ou de le faire ailleurs en fonction des décisions qui seront prises, le moment opportun. C'est une grosse réhabilitation, avec une accessibilité PMR. Ce bâtiment aura, donc, en son sein des salles desservies par des ascenseurs, pour permettre d'y accéder dans de bonnes conditions. Ensuite, il y a l'extension de la cuisine centrale. Nous devons absolument, pour répondre à des normes sanitaires, et la pression des organismes d'Etat qui contrôlent l'organisation et le fonctionnement des cantines, répondre à une séparation des lieux d'accueil des personnels, avec des douches, et des séparations de vestiaires hommes-femmes, ce qui n'est pas le cas. Il y a une nécessité, aujourd'hui, pour se mettre en conformité, de réaliser ces travaux d'amélioration, dans les meilleurs délais, pour les personnels. De la même manière, puisque l'on parlait de mise à niveau des salles publiques, ou des infrastructures publiques, il y a un déficit de salles, que l'on essaye de combler, mais entretemps il faut que l'on vive avec ce qui existe, dans de bonnes conditions ; on ne peut pas tout créer d'un coup de baguette magique. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire, aujourd'hui, de réhabiliter la salle polyvalente, en particulier refaire le bloc WC, et proposer des WC femmes et hommes séparés, une accessibilité de ces WC aux personnes handicapés. Afin de réduire les coûts, nous avons choisi l'option de faire un bloc mixte entre, d'une part, la salle des aînés et la salle polyvalente. Enfin, à l'exception d'un coup de peinture que l'on pourra peut-être réaliser si on dégage effectivement un excédent dans le courant de l'année 2018, l'ensemble des travaux demandés dans les écoles seront conduits et réalisés à la satisfaction des enseignants, des parents d'élèves et des périscolaires. Il s'agit des équipements de sécurité, le renouvellement des portes et des sas d'entrée dans les halls d'école, la climatisation dans certaines salles qui sera mise en place cette année, et je le souligne parce que ce sont aussi non pas des investissements puisque c'est passé en coût de fonctionnement, le renouvellement du parc de photocopieurs, qui était attendu depuis de nombreuses années. Il ne s'agit plus d'investissement mais de location de photocopieurs. Le fait de changer et de passer à une location, avec cette fois-ci un appel d'offres, cela a conduit non seulement à permettre, pour l'ensemble des enseignants et des écoles d'avoir en permanence un équipement de qualité, puisque si l'équipement se dégradait, il serait intégralement changé très rapidement, mais également de diminuer le coût copie par dix. Le coût copie était extrêmement élevé en raison de l'obsolescence du parc des photocopieurs. Aujourd'hui on se retrouve dans un parc complètement renouvelé, avec une qualité de copie extrêmement bonne aux dires des enseignants qui nous ont remerciés, et naturellement un coût copie amoindri. Ce qui permettra aux enseignants d'affecter le delta pour l'achat de livres ou de petit matériel. Voilà le programme d'investissements communaux que nous comptons réaliser sur cette année. S'agissant globalement du budget, ce que je voulais dire c'est que c'est un budget de fonctionnement qui est optimisé, en légère diminution par rapport au budget précédent. Je remercie, d'une part, Madame BAIGUINI qui s'est penchée sur la question, ainsi que, Mme FROISSARD, pour essayer de faire ces calculs au plus juste, compte tenu d'un certain nombre de mouvements de personnel qui vont s'opérer, je l'ai dit précédemment, en 2018. Nous avons essayé de regarder comment on va être amenés à faire les remplacements de personnels qui vont quitter la municipalité en 2018. Il s'agit de départ à la retraite avec ou non des tuilages, et pouvoir optimiser ce coût de chapitre 12 qui est extrêmement impactant, puisque je le rappelle c'est presque 50 % du budget de la commune. C'est aussi une réduction des charges de fonctionnement, une optimisation du chapitre 12, une stabilité fiscale à la fois sur l'ensemble des impôts communaux mais également sur les tarifications scolaires, et un effort de recherche de recettes extérieures que l'on va conduire en liaison avec l'ensemble des élus, en liaison avec Toulouse Métropole, avec l'aide du Directeur de cabinet, avec l'ensemble des acteurs qui sont présents sur cette recherche de financement, et on l'espère, pour permettre de continuer comme on l'a fait jusqu'à présent, la modernisation, la réhabilitation, qui correspond véritablement à un besoin réel que connaît aujourd'hui la ville et que connaissent l'ensemble des Pibracais. Voilà ce que je voulais vous dire en conclusion. Avant de rentrer dans le budget de l'ECP, je suis

ouvert à toute question.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Juste je souhaitais revenir sur le montant programmé pour la crèche. Est-ce que vous pouvez être plus précis sur le détail des coûts, parce que, si on se réfère aux marchés que vous nous avez présentés en début de séance, il y a le marché de maîtrise d'œuvre pour 55 000 euros, et ensuite le marché concernant la construction de la crèche pour 673 000 euros environ. Ce qui nous fait à peu près 700 000 euros hors taxes. Est-ce que vous pouvez nous préciser le complément pour arriver au 1,2 million ?

M. COSTES, Maire

Oui je peux répondre. Vous vous souvenez que l'on a voté un coût important de déboisement, défrichage, etc. puisque je me souviens des débats que l'on avait eus sur cette opération. Il y a 225 000 euros pour tout ce qui concerne le déboisement, le terrassement, les colonnes enterrées que l'on serait amenés à mettre en place pour les ordures ménagères, le mobilier de cuisine estimé à peu près à 110 000 euros, et ensuite le reste c'est tout ce qui est imprévu pour éventuellement des travaux du pluvial, des choses qui peuvent se rajouter, et cela fait quand même une somme relativement importante cumulée. Il y a du matériel et des équipements, j'ai mentionné la cuisine, puisque l'on a fait le choix d'accompagner la crèche avec une cuisine qui va nous permettre de réaliser les repas dans de bonnes conditions. On y reviendra, parce que pour les marchés publics, nous serons amenés à ouvrir ce débat et de le faire avec vous de façon tout à fait transparente, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Autre question ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

En ce qui nous concerne, nous n'avons pas de question puisque l'on a posé toutes les questions à travers ma représentation à la commission des Finances ; c'est plutôt un commentaire, mais je le fais pour nous, parce que l'on a le sentiment d'avoir fait depuis deux ou trois ans des suggestions à la commission Finances ou au Conseil Municipal, et que finalement rien n'y fait. Il n'y a pas eu, une ligne de changée, depuis trois ans malgré nos suggestions, quelquefois positives. Ce sont donc des commentaires que l'on va faire, tout simplement, pour se donner l'illusion que l'on sert à quelque chose ici ce soir.

M. COSTES, Maire

Je vous écoute.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Un Conseil Municipal c'est une assemblée de personnes qui sont élues, avec des vues différentes au moment où elles se présentent, ensuite elles représentent l'ensemble des Pibracais. Ces personnes ont, selon nous, une mission collective qui est de gérer au mieux la commune. Honnêtement, nous n'avons pas le sentiment que l'on aide, parce que les suggestions que l'on fait, dans certains cas ne sont pas très difficiles à appliquer, au moins vous pourriez essayer de les écouter ou de les entendre, et si possible essayer de les comprendre. Les commentaires sont donc les suivants : nous sommes complètement d'accord avec ce que vous avez analysé. Personnellement (je n'engage que moi ici, mais je pense que mes collègues seraient d'accord) nous pourrions faire la même analyse que la vôtre. La difficulté c'est la baisse des dotations, la « sauce à laquelle on va être mangé » à travers la rénovation de la taxe d'habitation. Par contre, concernant l'exécution d'un plan, c'est là où nous différons. Sur la section de fonctionnement, vous avez dit 'le chapitre 11 est en réduction'. Non, il ne l'est pas ! Même si des efforts ont été faits. Il y a une reclassification de 55 000 euros, représentant la subvention à l'école de La Salle, qui a basculé du chapitre 11 vers le chapitre 65, de mémoire. Ce chapitre 11 n'est pas en baisse, il est en augmentation de 3,4 %, je vous invite à le calculer. Dans ce poste-là, certains encore ici, ce soir, seraient déçus si je ne faisais pas mon fameux calcul. J'avais l'habitude de faire une addition des postes dits, au sens large, de communication et relation publique. Comme maintenant on transfère les choses thématiquement pour, dans certains cas, des bonnes raisons de reclassification comptable qui étaient nécessaires, j'ai rajouté le poste 611 qui est le poste de prestations de services. Eh bien, le cumul des postes dédiés aux prestations de services, communication et autres, sont en augmentation encore une fois cette année de 17 % ; c'est pratiquement 50 % en deux ans. Dieu sait que quand même, il y a deux ans, on était déjà relativement haut ! Moi je dis que l'on est d'accord sur l'analyse mais à un moment donné il faut bien sûr savoir ce que l'on veut faire. Sur les charges de personnel, vous avez bien sûr à juste titre indiqué que l'on allait avoir à compenser 1,7 % de CSG, que l'Etat nous a obligé à faire. C'est vrai, seulement cette année, si j'ai bien compris, il y a des départs à la retraite. Cinq personnes, je crois, sont concernées. Vous me dites 3, ce soir, mais à la commission Finances vous m'avez dit 5, j'ai donc noté ce chiffre. Finalement, c'est 3 et il y en a deux c'était 5. Donc je comprends qu'il faille moderniser, éventuellement faire évoluer les compétences, en profiter lorsque les gens partent à la retraite, pour éventuellement améliorer les compétences avec les nouvelles technologies que nous connaissons. Mais, si on ne saisit pas la première année cette possibilité-là et une deuxième fois cette année-là, pour nous c'est dommage, même si par ailleurs on peut reconnaître que vous faites des efforts. C'est la deuxième chose. Les charges de gestion courante, chapitre 65, sont en réduction parce que vous avez fait à mon avis le bon choix. C'est-à-dire trouver le moyen de réduire les intérêts, même si

il faut payer un peu plus longtemps, soit sur cinq ans de plus, pour ces deux contrats. Ensuite les recettes de fonctionnement sont en réduction non pas de 40% parce qu'il faut neutraliser l'effet du legs BERTAINA l'année passée. Il a suffisamment été dit que c'était un élément exceptionnel. Les recettes de fonctionnement sont en réduction de 2 %. Cela veut dire qu'en fait, je ne sais pas comment le budget de fonctionnement va être exécuté en 2018 mais nous risquons de nous retrouver, à la fin de l'année, avec ce fameux débat sur l'effet ciseaux, l'année prochaine. En effet, nous aurons les deux fameuses courbes qui vont certainement encore une fois se rapprocher. Les recettes vont être réduites, sauf si on a des meilleures rentrées on va dire en termes de droits de mutation et autres, ou des produits exceptionnels, et les dépenses, sauf si vous ne les gérez mieux que celles qui sont indiquées au budget, vont augmenter. Donc l'effet ciseaux risque d'être un peu difficile. Voilà pour la partie fonctionnement. Quant à l'investissement, là ça ne va pas vous étonner, nous on l'avait déjà dit lors du débat sur l'orientation budgétaire des années à venir. Le programme d'investissement en 2018 est extrêmement lourd ; on reporte de l'année 2017 à 2018 1,1 million d'euros d'investissement. Il y a 2 ou 3 ans, nous étions d'accord qu'il n'était pas raisonnable de dépasser 1,5 million, voire à la limite peut-être 1,8 million. On reporte de 2017 à 2018, 1,1 million, et on rajoute 2,1 millions d'investissement en 2018. Je prends le pari avec vous Monsieur le Maire, parce que je sais que vous savez, que vous ne dépenserez pas la moitié de cela. Vous m'avez indiqué à la commission Finances, mais c'est une posture, « je veux indiquer à l'ensemble des Pibracais que je veux moderniser la ville ». Soit ! Mais on n'est pas là, à faire des postures, on ne doit pas donner une indication aux Pibracais, on est là, à avoir des comptes, avec des recettes et des dépenses, éventuellement des excédents. Et je pense que vous avez un programme trop important. Quand on regarde comment vous allez le financer, vous l'avez indiqué tout à l'heure, il va y avoir 724 000 euros de subventions qui vont être notifiés, une vente de biens communaux pour 560 000 euros ; il faudra faire attention de ne pas vendre tous les bijoux de la Couronne, parce que l'on aura peut-être des années difficiles et c'est là où nous vous rejoignons sur l'analyse des années à venir, et on ne sait pas si franchement elles ne seront pas encore plus difficiles que celles que l'on nous annonce. Nous allons avoir recours à un investissement auquel peut-être vous ne souscrirez pas, tout simplement parce que vous ne pourrez pas dépenser, vous ne pourrez pas décaisser autant d'argent que vous le prévoyez là. Il y a donc, à la fois, quelque chose d'inquiétant parce que c'est mettre devant les Pibracais quelque chose qui pourrait être inquiétant, et puis il y a par ailleurs quelque chose qui est mon sentiment très intime, que vous n'y arriverez pas. En termes d'exécution d'un programme d'investissement, comme celui-là, il faut avoir les gens et les ressources qui permettent de l'exécuter, même si on a à leur tête quelqu'un d'extrêmement compétent en la personne de Monsieur PIQUEPE. Quant au financement, heureusement que l'on aura des difficultés, parce que je ne sais pas si on arriverait à boucler les choses comme elles se déclarent là. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas le budget. Je précise pour certaines personnes qui pourraient être ici des supporters d'une association qui s'appelle 'Au Cœur de Pibrac', que s'abstenir sur une délibération c'est ne pas voter ; pour la bonne et simple raison que si tout le monde s'abstenait ce budget ne serait pas adopté. Alors, on n'en tire aucune gloire de ne pas le voter, parce que l'on serait, vous nous connaissez, extrêmement heureux de pouvoir le voter, on serait complètement d'accord. Si on ne le fait pas, ce n'est pas de gaité de cœur, c'est parce que l'on considère qu'en investissement vous allez trop loin, et concernant le fonctionnement, les trois personnes qui s'en vont, vous allez essayer de les remplacer, j'ai bien compris, par des personnes qui auront certainement un salaire moins élevé, mais on aurait pu saisir collectivement le challenge qui est de dire : comment résout-on l'équation de cette difficulté en termes budgétaires et de cette opportunité du renouvellement des effectifs ?

M. COSTES, Maire

Merci. Je prends note de vos commentaires qui amènent de ma part plusieurs réponses. Je crois qu'il faut aussi pour toute clarté, pour les Pibracais, que l'on ne confonde pas les choses et que l'on mette chacune des choses au bon niveau. Alors, j'entends ce que vous dites, mais la différence c'est que vous êtes dans l'opposition, nous sommes aux manettes.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je ne suis pas d'accord ! Vous savez ce que cela veut dire « opposition » Monsieur le Maire ? Que vous soyez aux manettes, c'est une chose, mais nous ne sommes pas nécessairement en opposition. Nous sommes minoritaires, sémantiquement c'est extrêmement important, c'est très révélateur de votre caractère : nous ne sommes pas en opposition, nous sommes minoritaires. Il est clair que sur certains sujets...

M. COSTES, Maire

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Si vous me laissez continuer...

M. GOIG, Conseiller Municipal

Ne le dites pas, ne cherchez pas à ce que l'on vous fasse remarquer vos erreurs de langage !

M. COSTES, Maire

Si vous me laissez finir, Monsieur Goig. Je suis désolé, nous exerçons et, je sais que cela vous déplaît, la responsabilité de la commune.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Excusez-moi, vous n'avez pas dit cela ! Vous avez parlé d'opposition, Monsieur le Maire ! Oui vous l'avez dit, et tout le monde l'a entendu ; mais ce n'est pas grave à la limite !

M. COSTES, Maire

Vous êtes dans l'opposition, j'ai dit !

M. GOIG, Conseiller Municipal

Mais c'est bien ce que je dis. Nous ne sommes pas dans l'opposition ! Nous sommes minoritaires, nous reconnaissons que vous êtes en charge et que vous faites face à des difficultés.

M. COSTES, Maire

Permettez-moi de finir, c'est un élément de langage que j'ai utilisé, ce n'était pas le point important. La différence c'est qu'il y a un certain nombre de groupes minoritaires ; je sais que vous avez exercé avec nous un certain nombre de responsabilités, aujourd'hui, nous les exerçons. Monsieur SAINT-MELLION exerçait aussi comme d'autres, des responsabilités en la matière. La seule différence, c'est qu'aujourd'hui, on a à gérer la ville et on connaît la réalité de la situation à laquelle nous faisons face tous les jours. S'agissant des personnels, car avec des « y'a qu'à faut qu'on » on peut bâtir des châteaux de sable qui s'effondrent très rapidement quand on gratte un peu. Je vais vous donner des éléments sur les personnels qui partent. Faut-il ne pas remplacer Madame FROISSARD, comptable de la commune, gestionnaire de la commune ? La réponse est non. Nous ne pouvons pas, naturellement, nous passer d'un personnel comptable. J'ai même envie de dire, c'est la difficulté que l'on a d'assurer le tuilage avec cette personne pour que la continuité du service public soit assurée. Concernant le responsable des ressources humaines d'une commune d'environ 70,2 équivalents temps pleins, pouvons-nous, aujourd'hui, vous qui exercez Monsieur GOIG, des fonctions importantes, nous passer d'un gestionnaire des ressources humaines ? La réponse est non ! Il est bien évident que chaque fois que nous pouvons faire autrement et optimiser les services publics, nous le faisons. Aujourd'hui, nous sommes face à une situation qui ne permet pas de ne pas remplacer les personnels, puisque ces personnels occupent des postes importants, essentiels, primordiaux pour la commune. Je faisais allusion, tout à l'heure au CCAS. Nous avons une Directrice du CCAS, il y a quelques temps, qui encadrait trois personnes. C'est un poste que l'on a considéré comme un peu « superflu » et nous avons conduit une politique pour essayer de faire en sorte de nous passer, à moyen terme, de ce poste de coordination générale. Chaque fois, qu'il est possible de le faire, nous le faisons. Il ne faut surtout pas donner l'impression, à l'assemblée et aux Pibracais, que l'on met en place une gestion qui est une gestion dispendieuse et inappropriée de la ressource humaine sur la commune ; ce n'est pas vrai ! S'agissant de la communication, on fait des jeux de manche auxquels depuis un certain temps vous êtes habitués, je vais quand même donner des chiffres pour tout le monde. S'agissant de l'événementiel, nous nous heurtons à des contraintes au niveau de la sécurité, chaque fois que l'on intervient sur la commune pour l'organisation des fêtes, des thés dansants, du marché gourmand, etc. Vous n'êtes pas sans savoir, que la menace terroriste n'existe pas. Le renforcement des conditions de sécurité est nécessaire ; ce qui nous conduit, chaque fois, que l'on organise des événements à avoir, recours parfois, à des prestataires de services (des équipes cynophiles, des vigiles, etc). Je parle sous couvert de mes collègues et de l'ensemble des services qui accompagnent ces organisations toute l'année. Je l'ai dit, nous ne souhaitons pas que Pibrac soit une ville dortoir, nous souhaitons favoriser les échanges, sans pour cela dépenser des sommes folles. Chaque fois qu'il est nécessaire, nous sommes attentifs à réduire autant que l'on peut le faire la charge en la matière : 1,2 % environ, consacré à ces dépenses est une somme faible. Il est vrai que les pourcentages, quand on parle de sommes faibles, quand on les multiplie ça fait de gros écarts. Je vous l'accorde, c'est mathématique, c'est quelque chose que vous connaissez aussi bien que moi. Par contre, ce qui est important, c'est que l'organisation des fêtes, participe à l'animation et également à l'attractivité de la commune. Certaines de ces manifestations que l'on développe, attirent non seulement les Pibracais, mais également des gens d'autres communes et qui nous plébiscitent ; cela fait connaître la commune et cela participe au renforcement de son attractivité. Cela permet à des personnes, des commerçants, des artisans de s'installer sur Pibrac ; in fine, c'est peut-être un facteur d'amélioration, à moyen ou long terme, nous l'espérons, des situations financières de la commune. S'agissant des postures, je parle sous couvert de Monsieur PIQUEPE, que vous avez cité, qui est en charge des travaux ; si on met ces travaux en place, c'est qu'ils sont nécessaires, que ce soit dans le domaine de la voirie, dans le domaine des transports, dans le domaine des réhabilitations des équipements publics. Vous connaissez parfaitement, le constat dans lequel les équipements publics sont aujourd'hui. On ne peut pas travailler sur le toit de la salle polyvalente, le toit s'effrite, c'est de l'amiante, il y a des termites, cela se délite. Il faut absolument à terme que l'on ait quelque chose soit mis en place. Monsieur SAINT-MELLION, vous le savez aussi ! Chaque fois que l'on s'attaque à quelque chose, il y a des surprises. Les installations publiques de la commune sont vieillissantes, parfois obsolètes et pas aux normes. Aujourd'hui, il est absolument nécessaire, si nous voulons conserver un équipement de qualité à disposition des Pibracais, de pouvoir les réhabiliter. Un choix possible, serait de dire : on le fera aux calendes grecques ! Nous n'avons pas choisi de le faire aux calendes grecques, conformément à nos engagements, nous essayons de le faire rapidement pour proposer aux Pibracais des installations de qualité. Vous dites que l'on n'y arrivera pas ; je pense, au contraire, que vous

verrez dans le courant 2018, plusieurs évolutions. Grâce à notre intervention la fibre optique sera complètement déployée sur Pibrac en mars 2018. Il y aura, également, une augmentation très significative du nombre de trottoirs, de pistes cyclables, de jonctions douces, réalisés sur Pibrac ; notamment la réalisation de trottoirs, attendue depuis de nombreuses années, rue des Lucioles et rue des Abeilles qui vont permettre de desservir les zones scolaires. En effet, les gens ne faisaient que râler, en particulier les mamans et les parents qui se déplacent avec des enfants, dans ce secteur, car les trottoirs étaient complètement dégradés. Grâce à notre intervention, la route de Lévigac avec desserte complète, des trottoirs et des pistes cyclables, jusqu'au rond-point Henri Dunant, a pu être réalisée. Je l'annonce, aujourd'hui, les travaux vont se poursuivre jusqu'à la jonction de la RD24 sur le chemin de la Chauge.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, si vous voulez, nous entendre dire, que nous remarquons les pistes cyclables qui sont faites, probablement et certainement grâce à votre intervention au sein de la commission de Toulouse Métropole, vous l'entendez de ma part, il n'y a aucun problème ! Mais le sujet n'était pas celui-là. Si on reprend la Communication Relations Publiques, personnellement je trouve que tout ce qui est fait en communication est très bien fait ; cela n'est pas le sujet. Je trouve que les thés dansants sont de très belles choses ; le Mag est une amélioration pour moi. Le problème c'est que malgré le contexte que vous décrivez, vous ne faites plus les choix. Et pour les investissements c'est la même chose. Vous nous dites « on ne peut pas monter sur le toit de la salle polyvalente parce que l'on a peur de tomber » ; c'est bien pour ça, a fortiori, qu'il faut être très sélectif et faire une priorisation de nos projets pour que certains passent l'année suivante ou dans deux ans ! Il n'y avait aucune connotation de ce que vous faites par ailleurs ou pas ! Les gens le voient et l'apprécient par eux-mêmes.

M. COSTES, Maire

D'accord, merci. Autre question ?

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Je souhaiterais revenir sur le chapitre 12, s'il vous plaît, les charges de personnel, notamment les lignes 64131 rémunération du personnel non titulaire et 64138 autre indemnité du personnel non titulaire. Le personnel non titulaire, notamment le personnel qui va partir à la retraite, est-ce qu'il a beaucoup de non-titulaires cette année ?

M. COSTES, Maire

Non.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Merci. Pour la ligne 64138, vous avez dépensé en 2017, 140 euros exactement et vous prévoyez en 2018, 27 299 euros. Pourquoi une telle différence, s'il vous plaît ?

Mme BAIGUINI, Directrice Générale des Services

Nous avons recruté deux personnels contractuels dans l'attente de la libération des postes par les titulaires qui mutent, et ces personnels contractuels ont droit au régime indemnitaire ; et le 64138 est l'imputation sur laquelle on verse ce régime indemnitaire des non-titulaires.

M. COSTES, Maire

C'est une affectation technique.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Merci. Les 27 299 euros sont chargés ?

M. COSTES, Maire

Oui. Autre question ?

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Merci Monsieur le Maire.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je voulais compléter par rapport aux propos qui ont été dits par Monsieur GOIG, notamment sur l'investissement. En investissement, le programme comme cela a été dit est très important. Nous vous avons demandé à plusieurs reprises, lors des différentes commissions, de nous indiquer, sur les prochaines années en fait, au moins sur trois ans, quel était le montant que vous souhaitiez affecter par année à l'investissement. Nous voyons, là, que des programmes se sont ajoutés, je pense notamment aux 633 000 euros de la réhabilitation de l'ancienne école en maison des associations, pour lequel d'ailleurs nous avons voté une demande de subvention et je vois que la demande de subvention n'apparaît pas en recettes. Nous vous avons



alerté, là-dessus, sur le fait que si on engageait un programme il fallait absolument que les recettes soient là en face, parce que l'on n'avait pas de marge de manœuvre. Ensuite, vous avez également programmé le début du travail sur le programme de la nouvelle école, qui sera un investissement très fort en termes de coût. Du coup cela nous inquiète d'autant plus que, le programme étant déjà de 3 millions cette année, que nous n'arrivons pas à dégager suffisamment en fonctionnement. Si nous en sommes justement, au niveau du fonctionnement, à discuter sur les 1 et quelques pourcents, c'est qu'il y a très peu de marge de manœuvre sur le fonctionnement et il y en aura de moins en moins. C'est-à-dire que la plupart des dépenses sont contraintes et connues ; vous allez peut-être arriver à gagner en renégociant quelques marchés mais nous allons être sur de faibles pourcentages chaque fois. Vous n'arriverez donc pas à dégager de marge de manœuvre suffisante pour les mettre en investissement, nous en avons parlé depuis le début du Conseil Municipal à plusieurs reprises. Vous avez un programme qui ne correspond pas à ce que la commune est capable de dépenser annuellement en investissement. Vous pouvez dire que vous allez faire les choses, mais techniquement, j'allais dire, ce ne sera pas possible, d'un point de vue comptable ; puisque là, vous engagez, déjà, un emprunt pour cette année alors que ce ne sont pas des dépenses, à part, la crèche qui n'était pas d'ailleurs au départ prévue en financement d'un emprunt. Vous avez affiché un emprunt de 500 000 euros, ce n'est quand même pas rien ! Cela veut dire que si vous nous dites que vous ne faites pas cet emprunt, c'est que vous ne ferez pas les dépenses en face. Si vous ne faites pas les dépenses en face, vous ne ferez pas les travaux qui sont déjà prévus. Si vous exécutez la totalité du budget tel que vous nous le présentez, vous allez devoir lever un emprunt de 500 000 euros. Si vous n'exécutez pas tout, c'est que vous n'allez pas faire tout ce que vous avez dit.

M. COSTES, Maire

Nous nous sommes engagés à rénover certaines infrastructures, et nous trouverons les moyens nécessaires pour le faire. Je répondrai de façon très claire sur un ou deux points : quand on ne veut rien faire, on trouve toujours des excuses et quand on veut quelque chose, on trouve des solutions. La différence, c'est que l'on essaie de mettre en place les moyens de notre action. Vous dites que nous allons recourir à l'emprunt, non ; nous avons inscrit cet emprunt ce qui est un peu différent. Inscrire un emprunt, n'est pas forcément le réaliser. A la fin de l'année, je reviendrai vers vous, je le souhaite fortement, avec une situation budgétaire qui ne conduira pas à la réalisation de cet emprunt. Aujourd'hui sommes dans l'action pour le compte de la ville et nous avons véritablement la nécessité, et on le fait, de rénover les installations publiques. Si vous les aviez faites avant, nous n'aurions pas à le faire.

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire

J'ai une petite intervention, s'il vous plaît. C'est vis-à-vis de Madame DUZERT et de ses propos. Je gère le Centre Communal d'Action Sociale depuis bientôt deux ans. Madame DUZERT, lorsque que vous étiez aux affaires, la commune avait les moyens de s'offrir un Centre Communal d'Action Sociale qui nous coûtait 790 000 euros par an.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Non, il ne coûtait pas cette somme.

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire

Madame BORRIELLO, vous venez de le préciser, vous n'êtes pas très forte, parce que les subventions CAF sont liées à nos dépenses. Elles ne sont pas un cadeau qui tombe du ciel, Madame !

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

On est d'accord. Est-ce que cela coûtait 790 000 euros à la commune ? De la manière dont vous l'avez présenté.

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire

Oui, cela coûtait, c'était un budget.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

C'est faux !

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire

Ceci étant, je continue, puisque je suis attaquée de toutes parts. Nous votions hier soir le budget du CCAS, qui aujourd'hui redescend à des valeurs un peu plus normales. Je parle de ce budget puisque je le connais bien, nous essayons de solliciter, le moins possible, la subvention communale, et nous pouvons réaliser des économies de fonctionnement, quoique vous en disiez.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale,

Excusez-moi, mais pour 2018 la subvention communale pour le CCAS est de 300 000 €.

M. COSTES, Maire

Oui, mais c'est une augmentation relativement faible, par rapport aux valeurs que l'on a connues, et cet effort est dû en particulier, et je rends grâce à Madame BON GONELLA sur sa gestion, de la suppression du poste de directeur que nous avions sur ces structures.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Juste une question, parce que vous dites que vous, vous prenez les moyens de faire ce que vous voulez faire. C'est très bien, mais je voudrais savoir, à part la vente des biens communaux et le legs BERTAINA, quels moyens vous avez trouvés pour l'instant ?

M. COSTES, Maire

Je crois que j'ai exprimé, un certain nombre de méthodes, tout autour de la présentation, si vous écoutiez.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Pardon, on ne parle pas de méthode là, on parle d'argent, de recettes.

M. COSTES, Maire

Je vous réponds. La méthode c'est d'une part, et on vous a présenté le budget de fonctionnement avec des recettes et des dépenses ; les investissements de la même manière. Cela va se répartir, d'une part, avec des ressources propres que l'on a vues, des transferts de fonds de compensation de la TVA, l'inscription d'un emprunt que l'on espère ne pas réaliser ; c'est la nécessité pour équilibrer le budget. Et ensuite, l'inscription que l'on devrait pouvoir faire, de subventions et de recettes que l'on ne peut pas inscrire aujourd'hui puisque le corollaire, on en parlait avec Madame BAIGUINI, c'est qu'il y a des inscriptions que l'on doit faire avec des décisions de lancement d'opérations, pour pouvoir ensuite demander les subventions correspondantes. C'est toujours le chat qui se mord la queue sur le système des subventions auprès des organismes d'Etat.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Excusez-moi, mais la réponse à la question de Madame BORRIELLO, est rien.

M. COSTES, Maire

Non.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Mais si. Il y a un legs BERTAINA dont on a bénéficié, et tant mieux. Deuxième chose, la vente de biens communaux, dont les anciens tennis. Et, si j'ai bien compris, il y en aura d'autres, notamment à côté de la gare. Ensuite, il y a les subventions pour 724 000 euros ; l'année passée elles représentaient 226 000 euros. Ce sont des choses tout à fait classiques. Il n'y a rien de spécial ! Pour l'instant, et tant mieux si vous y arrivez, mais pour l'instant il n'y a rien d'autre.

M. COSTES, Maire

Des choses classiques mais avec un certain nombre peut-être de mécanismes. Nous l'avons vu aujourd'hui, avec les fonds européens qui sont venus compléter, nous ne désespérons pas sur les opérations un peu phares, d'obtenir des fonds complémentaires d'autres financeurs que j'ai cités. Vous avez cité effectivement des cessions, nous regarderons à optimiser le patrimoine de la commune sur des biens inutilisés qui coûtent, au contraire en termes d'entretien. Nous regarderons si on ne peut pas les vendre et ainsi injecter ces recettes dans de l'investissement. C'est un équilibre assez subtil, je vous l'accorde, il n'y a pas de marges de manœuvre extraordinaires, par contre, nous allons essayer de trouver la capacité de mettre en place la politique que l'on vous a proposée. Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je voudrais lire l'intervention de Madame BON GONELLA lors du précédent Conseil Municipal, qui a fait une remarque à Monsieur SAINT-MELLION, au sujet du budget et des emprunts. Je cite en lisant bien le compte rendu : « j'avais juste une petite remarque à faire, vous êtes très bien placé, Monsieur SAINT-MELLION, pour savoir qu'un budget excédentaire est très facile à faire, il suffit d'avoir recours à l'emprunt ; donc, dès demain, je peux vous sortir un budget excédentaire de la ville de Pibrac, où on aura mis en face un emprunt de 300 000 euros ou 400 000 euros, voire 1, 2 ou 3 millions, ce que vous avez contracté il y a exactement quatre ans, c'est extrêmement facile ». Donc l'emprunt il est mentionné.

M. COSTES, Maire

Sans polémique. La seule différence c'est que vous avez des emprunts qui sont réalisés pour effectuer des équipements, et vous avez après ...

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire  
Je commençais à m'ennuyer !

Mme DUZERT, Conseillère Municipale  
Les emprunts ne servent qu'à financer l'investissement.

M. COSTES, Maire  
Je dis simplement, vous avez ici un emprunt qui est un emprunt d'équilibre, pour essayer d'afficher cet équilibre budgétaire, avec l'esprit, que j'ai souligné, de ne pas le réaliser. Voilà la différence qu'il y a sur le budget.

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire  
J'avais juste deux points à rectifier, vis-à-vis de l'intervention de Madame DUZERT. Le budget du CCAS n'a pas augmenté, Madame, il a diminué. Alors, en prévision, BP 2017 : 320 000 euros ; BP 2018 : 300 000 euros. Pour vous c'est une augmentation ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale  
Par rapport au Compte Administratif, oui.

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire  
Par rapport au Compte Administratif, Madame, effectivement comme nous avons fait quelques prouesses celui-ci est à 270 000 euros. Bravo, merci ! Mais qu'est-ce que vous êtes en train de dire ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale  
Vous venez de nous préciser que vous avez fait des coûts en moins, en supprimant un poste, donc cette année normalement vous n'auriez pas dû avoir de prévisionnel d'augmentation sur le budget du CCAS. Ceci dit, vous en parlerez prochainement lors du budget du CCAS.

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire  
C'est déjà fait puisque le Conseil d'Administration du CCAS a eu lieu hier soir et nous finaliserons dans trois semaines. Je voulais dire que les prévisions sont prévues à 20 000 euros de plus, parce qu'il y a deux agents qui se croiseront ce qui nous coûtera plus. L'agent qui part, va solder ses congés, et pendant cette période nous la remplaçons par quelqu'un qui nous coûtera 20 000 euros ; vous avez l'explication Madame, ce n'est pas de la fantaisie.

M. COSTES, Maire  
Vous cherchez de toute manière à démontrer que ce que l'on fait n'est pas bien, c'est normal ; c'est classique, c'est de bonne guerre.

M. URO, Conseiller Municipal  
On ne va pas polémique pendant des heures sur le CCAS. J'étais hier soir au Conseil d'Administration du CCAS, je vais retenir deux chiffres : le budget de fonctionnement qui est prévu, tel qu'il nous a été présenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire. Il évoque effectivement une baisse du fonctionnement qui porte à 90 % sur les charges de personnel. Je ne pense pas me tromper en disant cela. Et un autre chiffre que j'ai retenu, quand même assez intéressant, qui doit être communiqué, moins 76 % de cotisations des adhérents, en deux ans. Ce qui veut dire qu'il y a une baisse des activités, donc il y a une baisse de personnel, tout va ensemble. C'est à peu près normal.

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire  
Je peux intervenir ?

M. COSTES, Maire  
Non.

Mme BON-GONELLA, Adjointe au Maire  
Ce n'est pas du tout ce qui se passe, franchement, ce n'est pas une baisse d'activité.

M. COSTES, Maire  
Stop, maintenant.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal  
Monsieur le Maire vous avez présenté ce budget en nous disant qu'il y avait une insécurité budgétaire. C'est peut-être cette insécurité budgétaire qui crée cette tension. Moi, je pense que l'on pourrait être serein. On peut

être d'accord ou pas sur la manière de faire les choses, mais on peut quand même s'écouter, je pense. Vous êtes aux manettes, comme vous l'avez dit, mais vous n'avez pas le monopole des bonnes idées, et nous le monopole des mauvaises idées. Je pense que tout cela est un peu partagé. Si nous étions consultés, nous pourrions vous aider, avec nos qualités, aussi nos défauts, et vous de même pour peut-être mieux gérer la commune, parce qu'il y a une situation quand même qui est compliquée à Pibrac. Vous dites « tout est obsolète », non ! Pibrac s'est construit au fil du temps, et vous avez des équipements qui ont été construits il y a dix, vingt ans, qu'il faut rénover. C'est un processus normal de toute collectivité ou institution qui a un patrimoine ; tout n'est jamais construit la même année. La salle polyvalente qui a hébergé un collège à Pibrac, elle a 40 ans, c'est normal ! Sachez qu'une toiture c'est à peu près tous les 30 ans qu'il faut la rénover. Ce sont des mécanismes normaux. On peut se jeter à la figure de l'obsolescence d'ordinateur, de l'obsolescence de toiture, que sais-je encore ? Je ne pense pas que cela fasse avancer le débat. Monsieur le Maire, nous avons eu un débat l'an dernier : quelles sont les ressources que peut dégager la commune pour son investissement ? C'est un débat que l'on vous pose, en disant : essayons de mettre en face des dépenses qui sont envisagées, les recettes que la commune peut dégager. A ce débat, vous ne voulez pas nous répondre. C'est votre choix, on ne vous agresse pas sur ce sujet. C'est notre point de vue, et nous pensons que c'est nécessaire pour avoir un financement de la commune, qui ne nous amène pas, à un moment donné, dans une situation difficile pour que l'on ait des finances saines, parce que si une commune n'a pas des finances saines, je vais répéter ce que j'ai dit en commission Finances, les habitants le payent pendant de nombreuses années et le payent cher. Pibrac a les finances qu'elle a ! S'il y a, comme vous le dites, des retards c'est parce que tout a été fait en fonction des finances qu'avait Pibrac ; nous n'avons pas pu faire plus. Que ce soit nous ou nos prédécesseurs d'il y a quarante ans. La commune de Pibrac est née en 1793 je crois, ils se sont réunis à l'église un dimanche pour créer le premier Conseil Municipal. Et nous sommes les héritiers de ce Conseil Municipal. Pibrac est dans un certain état, avec du bien, et du moins bien. Soit vous nous considérez comme des opposants abrutis, c'est votre choix, nous, nous nous considérons comme des personnes qui sont dans la minorité, qui avons une expérience ; si vous voulez en profiter, vous en profitez, autrement vous n'en profitez pas. C'est votre choix. On peut vous aider, mais dans un esprit constructif. Et si c'est l'insécurité budgétaire qui énerve tout le monde, on ne pourra pas faire grand-chose. C'est vrai que l'on s'interroge sur le fonctionnement ; je rejoins ce qu'a dit Monsieur GOIG. Nous pensons qu'il y a des marges de manœuvre sur le fonctionnement, notamment sur le chapitre 11. Si vous aviez été tout à fait exact, Monsieur le Maire, si vous aviez présenté iso, car il y a eu un décalage d'une somme, sur un autre compte, concernant l'école de La Salle. Eh bien, ce n'est pas une baisse ; si on le fait Iso, c'est une petite augmentation, il faut être clair. Ensuite, il y a des dépenses que l'on pense superflues. Vous avez augmenté le budget des festivités, c'est votre choix ! Nous pensons que l'on pourrait faire un peu moins, compte tenu du contexte. Je rappelle que les dotations de la commune baissent depuis 2008. Nous sommes exposés à cette baisse des dotations depuis de nombreuses années, et nous savons tous, que cela va continuer, que nous allons avoir des difficultés à dégager les marges pour investir. On le voit à travers deux choses : nous n'avons pu mettre que 200 000 euros ; l'an dernier vous aviez prévu 400 000 euros, vous ne prévoyez plus que 345 000 euros cette année. Nous voyons bien que par touches successives, notre budget communal va dans un certain sens. Cela nous pouvons le partager, et voir comment on peut avancer là-dessus. Vous affichez un budget d'investissement conséquent, c'est vrai que l'on se pose la question de l'emprunt. Parce que d'un côté vous nous tenez un propos en disant 'j'en aurai pas besoin' ce qui veut dire : je ne fais pas les travaux. Ou alors, vous avez des ressources cachées, et à ce moment-là, vous ne nous les avez pas données. Je ne vois que trois options. On se pose, tout de même, une question humaine, de pouvoir investir cette année 3,5 millions d'euros. Parce que, humainement, je pense qu'à Pibrac on ne pourra pas les porter. Monsieur PIQUEPE pourra se transformer en sorte de personnage hindou, avec beaucoup de mains et de pieds, mais il ne pourra pas dépenser 3,5 millions d'euros. Voilà le sens de mes propos. Nous ne souhaitons pas vous agresser, nous ne souhaitons pas agresser la commune. Si nous pouvons vous apporter quelque chose, nous vous l'apporterons. Nous ne partageons pas vos choix sur l'investissement et sur le fonctionnement, on vous le dit. Notre groupe se positionnera en ne donnant pas un avis favorable à votre budget.

M. COSTES, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je propose de mettre le budget au vote.

#### **Délibération n° 201803DEAC18 "BUDGET"**

#### **Objet : Vote du budget primitif communal 2018 et du taux des taxes communales**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif communal 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 7 249 177 euros, ainsi que,
- en section d'investissement à la somme 3 617 912 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter :

- Le présent budget :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau de chaque opération pour la section d'investissement (chapitres 20-21-23) et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.
- Le taux des trois taxes communales :

Taxe d'Habitation	Taxe Foncier bâti	Taxe Foncier non bâti
9.99 %	14.11 %	89.24 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 7 voix contre (M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO, M. LHOSTE, Mme DUZERT) et 5 abstentions (M. GOIG, M. DIAZ, M. FORTAS, Mme BORRIELLO, Mme FLOUR) :

- ADOPTE le budget primitif communal pour l'exercice 2018,
- FIXE le taux des taxes locales, tel que précisé ci-dessus.

M. COSTES, Maire

Le budget de la ville est adopté. Je vous remercie. Nous avons un exercice complémentaire à voter, il s'agit du budget de l'ECP. Je laisse la parole à Madame BASQUIN qui va vous le présenter.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Je ne rentrerai pas dans le débat de ce qui vient d'être dit sur la communication, quoique, quand on dit cela en général c'est que l'on y revient. Je rappelle ce qui a été dit la fois dernière : les frais de services n'incluent pas que des éléments de communication. Et je vous rappelle aussi que certaines manifestations étaient organisées de façon détournée, via des subventions dans des associations type MJC, pour organiser la fête locale notamment, et que ce budget a réintégré le budget communal. Nous n'avons fait aucune manifestation complémentaire à l'exception du Pibrac Dansant ; tout le reste ce sont des manifestations qui existaient déjà. Nous ne sommes pas là pour tout casser, il y a des choses qui fonctionnaient très bien, il faut rendre à César ce qui est à César. Par rapport à cette idée de ne pas tout casser, c'est le bien-vivre ensemble à Pibrac. Nous avons fait agrémente le bien-vivre ensemble et les manifestations qui sont faites sont pour le bien de tous et dans l'intérêt général ; c'est la seule chose qui motive cette partie de communication. Pour ce qui est de l'ECP, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté sur différents chapitre. Cela concerne l'achat de spectacles qui est un peu plus volontariste, on l'a vu, tout en étant raisonnable. Nous nous sommes fixés des paliers à ne pas dépasser puisque l'inflation dans l'augmentation des tarifs est assez large. Nous avons fait là aussi des petits ajustements à l'intérieur du budget sur les réceptions. Concernant les réceptions, je le dis tout de suite avant que la question n'arrive, ce ne sont pas des festivités au sein du théâtre, il s'agit de la rémunération de certains contrats de spectacles et non de dépenses complémentaires. Sur les frais liés au personnel, normalement, nous aurions dû voir dans le budget prévisionnel une augmentation beaucoup plus significative sur l'année 2018 par rapport à ce qu'était 2017, liée aux évolutions de l'indice ; sauf qu'en 2017 il y a eu une compensation, un rattrapage sur différents salaires de fonctionnaires. Normalement, nous devrions avoir un écart beaucoup plus lisible sur cette partie-là et rien de particulier à dire par rapport aux différents chapitres. Sur la partie fonctionnement, est-ce que vous avez des questions ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

J'ai une remarque par rapport à la question que j'ai posée tout à l'heure sur la comparaison des recettes et des dépenses. Monsieur le Maire vous avez proposé que ce soit examiné au Conseil d'Exploitation de l'ECP, ce qui est tout à fait normal, je pense. Par contre, nous votons le budget, donc il serait quand même bien que le Conseil Municipal soit informé de cette recherche, pas le Conseil d'Exploitation, puisque c'est nous qui donnons les moyens et qui examinons les dépenses et les recettes de cette structure.

M. COSTES, Maire

Je prends note. Y a-t-il d'autres questions ? On peut passer au vote ?

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Après il y a d'autres questions par rapport à l'augmentation du montant de la subvention qui a été accordée de 30 000 euros. Après, en termes d'optimisation dans la recherche de recettes, nous avons aussi longtemps pris parti pour la location de salles. C'est une piste qui a été explorée à plusieurs reprises. Au final, après réflexion, nous avons un peu ralenti, justement pour laisser la place à tous les autres projets. A ce propos, je reviendrai sur un élément lu récemment, nous ne sommes pas dans la recherche de la rentabilité, mais vraiment dans la recherche de l'utilisation la plus agréable pour tous, notamment, pour les associations et les écoles. Et puis, nous ne pouvons pas trop louer sinon nous perdrons notre licence d'organisateur de spectacles. Il faut respecter les équilibres. Y a-t-il d'autres questions ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je n'ai pas de question mais un commentaire. En ce qui nous concerne nous partageons l'analyse de Madame BASQUIN, parce que la situation critique en termes culturels, je suis assez mal placé pour en parler mais je crois que c'est exact. La concurrence avec d'autres salles, par contre, est bien réelle. Après, si j'ai bien compris, ce que vous faites c'est le pari d'augmenter l'achat des spectacles pour augmenter l'attractivité des programmes ?

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire  
Exactement.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Alors, d'après ce que vous avez décrit, c'est vrai que cela donne envie, pour certains d'entre eux en tous les cas. Effectivement, à la fin, si on n'y arrive pas et que l'on a moins de recettes, nous allons avoir un sacré trou. On le verra l'année prochaine.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Le trou est mesuré, dans les exercices, c'est pour cela que nous augmentons raisonnablement. Nous mettons quelques têtes d'affiches, nous n'en prenons pas qu'un sur les 15 spectacles proposés. L'idée est, là aussi, de créer un équilibre. A chaque fois qu'il y a une personnalité, par exemple lors du dernier spectacle le 14 février avec Alexandra VANDERNOOT et Thierry BECCARO, la salle est aux trois-quarts pleine ; et par rapport à ce que vous disiez, il n'y a pas que la fréquentation, il y a la concurrence, c'est le paradoxe qui nous entoure, c'est que d'un côté la fréquentation baisse mais de l'autre côté Cornebarrieu fait un énorme investissement et créé une salle de concert et spectacles « l'Aria » d'une capacité allant jusqu'à 1500 places, qui du coup a un impact certain sur la vente de nos spectacles.

M. COSTES, Maire

Merci de ces explications. S'il n'y a pas d'autre question on peut voter le budget de l'ECP.

#### **Délibération n° 201803DEAC19 "BUDGET"**

##### **Objet : Vote du budget primitif 2018 de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)**

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de l'ECP le 5 mars 2018, Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe ECP primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 537 226,00 euros et
- en section d'investissement à la somme de 45 785,00 euros.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de chaque opération pour la section d'investissement (chapitres 20-21-23) et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, ADOPTE le budget primitif 2018 de l'Espace Culturel de Pibrac.

M. COSTES, Maire

Je vais donner quelques éléments, avant de terminer sur les manifestations des mois à venir. Nous vous communiquerons la prochaine date du Conseil Municipal, qui n'est pas encore fixé. Le dimanche 18 mars, à 12h15 aura lieu la cérémonie du Cessez le feu de la Guerre d'Algérie. Le week-end sportif à Pâques, avec le 31 mars le Trophée des 3 pistes, du 31 mars au 2 avril le tournoi de football, et le 2 avril le tournoi de pétanque. L'accueil sera, un peu en mode dégradé, en raison des travaux du collège; nous aurons à gérer l'installation des caravanes temporaires pour les trois pistes ; c'est un peu épique, mais nous allons essayer de nous en sortir avec les parkings aux alentours de la piste de roller. Le carnaval se déroulera le 8 avril et sera dédié cette année au thème du cirque. Le départ du défilé aura lieu à 15h en costume, et Monsieur Carnaval sera brûlé sur l'aire des Tambourettes.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Si je peux me permettre, il y a eu une mauvaise information concernant la date du carnaval. En effet, une erreur de date a été constatée dans un document mentionnant le dimanche 7 avril, ce qui crée un peu de confusion. Je compte sur chacun d'entre vous pour diffuser la bonne date. Le carnaval aura lieu le dimanche 8 avril, le départ du défilé se fera à 15h sur le parking de l'école du Bois de la Barthe.

M. COSTES, Maire

Je finirai la session ce soir, en vous donnant l'information effective, au sujet de l'éventuel départ de la commune des Restos du cœur. C'est, en effet, une information qui a circulé dans Pibrac. Sachez qu'il n'en est rien. Nous avons travaillé avec les Restos du Cœur depuis bientôt un an. J'ai reçu les représentants de l'association le 18 juillet dernier, et plus récemment le président et les sections locales, pour essayer de trouver un nouveau local à l'association. En effet, la salle polyvalente utilisée par les Restos du cœur doit être réhabilitée et des travaux de mise en conformité ont été votés ce soir.

J'ai discuté avec nos collègues de Colomiers des possibilités de les accueillir compte tenu des moyens dont dispose cette commune, qui sont bien plus importants que les nôtres. Nous nous sommes pris une fin de non-recevoir. Colomiers dispose de salles mais elles ne sont pas disponibles. Un des prétextes pour ne pas accueillir les Restos du Cœur, c'est qu'il y a sur Colomiers le Secours Populaire. Il n'en reste pas moins que, je le dis, on est tout à fait contents d'avoir trouvé une solution pour permettre de faire perdurer les Restos du Cœur dans une petite commune comme Pibrac, alors que l'on dispose que peu de salles. En tout cas nous faisons les efforts nécessaires pour accompagner les plus fragiles comme il se doit. Avez-vous des questions ?

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Lors du dernier Conseil Municipal, j'étais intervenue pour poser une question qui concernait une éventuelle rumeur quant à la fermeture du RAM (Relais d'assistantes maternelles). Vous avez eu des réactions assez désagréables, alors que j'avais essayé d'éviter de mettre en difficulté publiquement un membre de votre équipe. Je voudrais juste revenir là-dessus, c'était donc pas une rumeur, c'était un fait ; vous avez donc un membre de votre équipe qui s'est permis de faire croire à une employée municipale que son poste allait être supprimé. Je trouve que ce genre de procédé est totalement inadmissible. A la suite de quoi, on aurait pu penser que vous auriez pu aller éventuellement rassurer la personne en question sur son sort. Non seulement on ne l'a pas rassurée mais en plus on lui a fait des reproches vigoureux parce qu'elle avait osé m'appeler. Je voulais simplement rappeler que je suis élue, que je connaissais bien le fonctionnement du service auquel appartient cette personne, et que tout naturellement, n'ayant personne d'autre, à ce moment-là, vers qui se tourner, elle m'a appelée. Je ne pense pas que ce soit un problème. En revanche, le plus gros problème, à mon avis, ce sont les techniques de management qui sont employées actuellement dans la commune. Cela me permet de revenir sur quelque chose que j'ai déjà signalé il y a plusieurs mois, sur un certain mal-être des employés municipaux dont manifestement vous ne tenez pas compte. C'était le premier point. Ensuite, j'ai une question. Cet après-midi il y avait le démarrage de la semaine de la petite enfance qui était un moment très sympathique, avec des assistantes maternelles, des enfants, des parents. Une assistante maternelle m'a questionné au sujet d'un projet en cours sur les RAM de l'ouest toulousain, dont le thème est l'alimentation du jeune enfant. Une réunion doit avoir lieu prochainement, à laquelle les assistantes maternelles se réjouissaient de participer, et qui n'induit aucun coût pour la commune. A priori, Madame l'adjointe en charge du RAM a refusé la participation du RAM de Pibrac à cette manifestation. J'aimerais avoir la confirmation, et ensuite savoir pour quelle raison, cette éventuelle participation a été refusée.

M. COSTES, Maire

Je note un certain nombre d'éléments que vous avez communiqués. Ils seront consignés dans le procès-verbal de séance. Un certain nombre de choses sont, à ce jour, des insinuations. Bien évidemment, aujourd'hui, j'entends ce que vous me dites, je reviendrai vers vous avec la réponse qu'il se doit.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale  
Quelles insinuations ?

M. COSTES, Maire

Par exemple le fait que nous aurions soi-disant dit que le RAM allait fermer. Il ne faut pas confondre les extrapolations d'informations et des insinuations ou des éléments tels que vous les avez mentionnés.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Puisque vous parlez d'insinuations, et que la personne est présente, je voudrais qu'elle réponde à la question. Est-ce que, oui ou non, elle a dit à l'agent du RAM que le maire envisageait de fermer le service ?

M. COSTES, Maire

Si vous permettez, c'est moi qui dirige les débats. J'ai eu l'occasion de discuter de ce sujet avec Mme CHUBERRE, à la suite de votre intervention lors du dernier Conseil Municipal. Je reviendrai vers vous avec les éléments qu'il convient.

Mme CHUBERRE, Conseillère Municipale

Je voulais juste mentionner que l'on a préparé la semaine de la petite enfance qui a lieu chaque année au mois de mars, avec les différents acteurs de la petite enfance. J'ai assisté à toutes les réunions depuis le mois d'octobre dernier et cela s'est très bien passé.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Est-ce que ce que je dis est faux ? C'est drôle mais personne ne répond.

M. COSTES, Maire

Je reviendrai vers vous avec la réponse qu'il se doit. Vous savez que le RAM est partagé avec la commune de BRAX. Comme toute structure, et comme tout personnel, il y a des optimisations de fonctionnement de structure à rechercher. Nous ne pouvons pas dire aujourd'hui : on n'arrive pas à exercer dans de bonnes conditions, l'accueil des assistantes maternelles, et se diversifier. Il s'agit de décisions de management, pour permettre à l'organisation du RAM de se concentrer sur ses différentes prérogatives, et lorsque les missions essentielles du RAM seront satisfaites, nous pourrions penser alors à une diversification qui peut être intéressante. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de choses qui sont demandées, et je parle sous couvert de Madame BAIGUINI, qui ne sont pas remplies et il est du ressort de l'organisation que de s'assurer que les tâches qui doivent être conduites par les agents sont conduites dans de bonnes conditions, avant d'envisager X, Y, Z activités qui normalement peuvent être intéressantes, mais on ne peut pas tout faire. On se recentre avec le personnel que l'on a sur les activités qui sont essentiellement des activités du RAM. C'est comme si demain on demandait à X personnels techniques de s'intéresser à des informations qui pourraient être intéressantes d'organiser, par exemple sur une journée, aux différents personnels techniques des villes avoisinantes sur les réductions énergétiques ; même s'il y a de l'expérience, même si cela peut être intéressant, ce n'est pas dans les missions des services techniques. Aujourd'hui, cela pourrait être éventuellement intéressant mais je dis on se recentre sur d'autres missions que l'on a jugées prioritaires, qui ont été dévolues à la personne en question.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Juste pour compléter, les assistantes maternelles ne sont pas des employés municipaux, donc elles peuvent tout à fait participer à une réunion organisée par les RAM avoisinants sans que cela implique quoi que ce soit de la part du RAM de Pibrac ; cela n'a rien à voir avec une éventuelle journée du personnel technique.

M. COSTES, Maire

Je crois que j'ai répondu à la question. Il y a une mobilisation du RAM pour l'organisation de cette journée, on ne souhaite pas aujourd'hui disperser les moyens et on les recentre sur l'accueil de la petite enfance, en particulier sur Pibrac. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je sais qu'il est tard, mais on m'a demandé, et je le fais avec grand plaisir, de vous faire partager une grande préoccupation sur le plan de déplacement multimodal. Vous avez pris l'initiative qui devait être prise parce que l'on n'avait pas réglé ce problème précédemment. Vous nous avez présenté en Conseil Municipal et ensuite en réunion publique, avec l'aide de la société IGIS, un certain nombre de choses. Vous avez partagé avec nous des données qui n'ont évidemment, pour des raisons nécessaires de simplification, pas été complètement partagées avec d'autres, et sur le plan de déplacement multimodal nous redoutons que l'on arrive à un problème, un blocage alors que l'on partait au départ d'une solution où une vraie consultation pouvait arriver à avoir un grand consensus. Une partie de ce message a été résumé dans une note que Monsieur SAINT-MELLION vous a envoyée, dont il nous a fait copie ; mais il y a beaucoup d'habitants, il y en a ici présents, parce que je les connais, qui sont venus nous voir et nous avons travaillé avec eux sur le sujet. Lors de la première réunion du Conseil Municipal, dédié au sujet, pour certains d'entre nous dont moi, c'était franchement un sujet assez complexe. J'étais plus dans la position de comprendre que d'apporter des idées. Ensuite, j'avais une idée sur un sujet, un épiphénomène de la navette, je l'ai dit à la réunion publique ; depuis nous avons beaucoup travaillé sur le sujet grâce à l'aide de certaines personnes qui ont été faire des métrages, qui ont été reprendre des positions, qui ont regardé les plans, et qui ont indiqué certains détails à Monsieur POZZA responsable des services techniques ou à Monsieur PIQUEPE. Ces personnes ont aidé à améliorer le contenu du projet. Aujourd'hui, des associations de gros quartiers, et vous savez à peu près desquelles nous parlons, sont extrêmement perdants dans tous les cas de figure. Je ne dis pas qu'il faille écouter tout le monde, sinon rien n'évoluera ; mais beaucoup de gens, il y a quelques années, ont investi dans leur maison, avec leurs moyens. La plupart d'entre eux ont fini de les payer, et pensent tout simplement « finir leur vie » dans un contexte à peu près bon. Ces gens-là nous disent, et moi je partage bien sûr leur avis, c'est de dire : l'initiative était bonne, mais vous avez donné aux Pibracais et aux non-Pibracais la possibilité de s'exprimer mais honnêtement, je vais le dire grossièrement, on se balance de l'idée ou de l'avis de certaines personnes de Cornebarrieu, qui passent par Pibrac pour aller à Colomiers ou ailleurs. Moi je me balance personnellement de l'idée, et je le dis avec cette violence-là, des gens de Léguevin qui ont un avis sur notre plan de déplacement, qui concerne pour l'essentiel le centre de Pibrac. Or, on a ouvert cette consultation qui est une très bonne idée, et on en ressort avec des gens qui donnent un avis et qui ne sont pas Pibracais. Moi, je ne veux pas que des gens qui ne sont pas de Pibrac donnent leur avis ! Ils ont droit à un autre échelon peut-être départemental ou cantonal, mais pas ici. Et deuxièmement, quand on a bien étudié la chose et c'est nouveau parce que je n'avais pas eu l'occasion de l'exprimer comme cela, sur les cinq scénarios il en manque un ! Malheureusement il manque le sixième qui est de dire « ce n'est pas terrible, ce n'est pas l'idéal, mais le sixième c'est peut-être le statu quo ». Je vais vous



expliquer ce que je veux dire. Je ne parle pas sous pression parce qu'il n'y a pas de pression des gens. Les personnes que nous avons rencontrés se disent toutes « ma qualité de vie est foutue ! Je vais avoir des milliers de voitures devant chez moi ». Ce que je veux simplement dire, c'est que pour résoudre un problème qui vient de l'extérieur, on va polluer la vie 365 jours, 24h/24h, de deux voire trois gros quartiers alors que l'on avait ce problème essentiellement, pendant la période scolaire. Et une heure et demie, voire deux h le matin, à peu près, et un peu l'après-midi, mais plus étalé. Je trouve dommage, Monsieur le Maire, que d'une bonne initiative comme celle-là, d'un bon travail qui a été fait, cela aille si vite et que l'on ne prenne pas le temps tous ensemble et avec les habitants, et que cette consultation soit une vraie consultation.

Sinon cela donne l'impression que le scénario est déjà choisi d'avance, j'avais justement posé une question en Conseil Municipal sur le sujet. Je ne dis pas que vous l'avez fait, je dis que j'ai posé la question. Vous m'avez répondu, je vous crois. Seulement c'est le scénario 3, aujourd'hui, qui a été indiqué dans une lettre envoyée à certains habitants qui nous contactent tous. Nous pensons que c'est dommage d'aller aussi vite. On va casser quelque chose qui n'est pas bien fini. Et pour certains cela va donner l'impression vraiment que l'on s'est fait avoir en termes de consultation, ou un simulacre de consultation. Je ne pense pas que ce soit votre volonté au départ. Alors, je vous demande s'il est possible de faire attention à ce timing. On ne va pas polluer la vie des gens, si ce scénario est retenu à long terme, pour le reste de leur existence, des gens qui se sont saignés pour payer leur logement, avant d'avoir complètement étudié les choses. C'est tout.

M. COSTES, Maire

Je vais répondre de façon tout à fait claire, parce que c'est bien, là encore, d'adopter des postures de défense du Robin des Bois des gens.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, vous êtes insupportable ! Oui je le dis, Monsieur ROUX. Je réponds là-dessus, il n'y a pas de Robin des Bois ; nous sommes là en train de vous dire : est-ce que vous voulez avoir des gens qui vous bloquent des rues ? Est-ce que vous voulez avoir des gens qui manifestent ? Le problème, Monsieur le Maire, c'est que vous attaquez toujours, que ce soit sur un parking ou Robin des Bois, alors que ce n'est pas nécessaire. Restons sur le sujet. Je ne vous ai pas attaqué, ne parlez pas de Robin des Bois, ce n'est pas mon attitude. Si vous voulez avoir des gens qui défilent avec pertes et fracas dans la mairie, faites-le, mais c'est dommage !

M. ROUX, Conseiller Municipal

Aujourd'hui ce sont les voitures qui défilent et qui bloquent !

M. GOIG, Conseiller Municipal

Monsieur ROUX, ça c'est un sujet, on peut le débattre, il n'y a pas de problème, ce que je n'aime pas c'est l'allusion à Robin des Bois, voilà.

M. COSTES, Maire

Si vous me laissez finir, alors, j'utilise les mots qu'il convient.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Non, Monsieur le Maire, vous n'avez pas le droit, à votre poste, vous devez donner l'exemple.

M. COSTES, Maire

On a le droit de se laisser insulter, Monsieur GOIG ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

Mais je ne vous ai pas insulté !

M. COSTES, Maire

Dans d'autres débats peut-être. Nous allons reprendre le débat mais je ne vais pas refaire le débat sur EGIS. Nous avons une situation qui est difficile. Face à cette situation difficile, on se propose d'agir de façon organisée, systémique, en regardant les choses de façon globale pour une fois, et avec tout le monde. Alors, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'il y a, je le répète, trois ou quatre composantes. Il faut voir le plan multimodal de déplacements à l'aune de ces quatre composantes. Je le rappelle. La première, c'est l'organisation, parce que si on fait des perspectives en affolant les gens qu'ils vont avoir des flux supplémentaires. Il ne faut surtout pas le faire sans avoir à l'esprit ce qui va se passer derrière. C'est dans un premier temps, effectivement, de la voirie qui va s'installer, des nouvelles voies desservantes. J'étais encore cet après-midi avec mes collègues de la Métropole, pour essayer d'accélérer la réalisation d'un certain nombre de voiries structurantes qui vont permettre de désengorger, du moins de dévier les flux entrants sur Pibrac et ainsi les limiter sur la commune. Première action. On reviendra à l'échéance, il y a des choses qui vont se faire d'ici

2020 - deuxième PPI (Plan particulier d'intervention), parce qu'il y a aussi des choses à planifier rapidement pour que ce soit effectif. Les transports : si on utilise aussi la voiture c'est parce qu'il n'y a pas de desserte et il faut voir l'effet des bouchons à l'aune du renforcement des transports et peut-être aussi du fait de la carte scolaire. Les jeunes iront demain, peut-être préférentiellement, au lycée de Pibrac, et non pas au lycée Victor Hugo de Colomiers puisqu'il y a un circuit modifié. Le transport sera renforcé, puisque l'on a déjà le renforcement de la ligne 32, nous allons essayer de la renforcer encore plus. J'annonce que le ticket unique est effectif depuis peu. Nous allons essayer d'avoir le renforcement avec l'extension du Linéo 2, ce qui permettra d'avoir une liaison directe de Pibrac jusqu'à Colomiers, avec une liaison directe sur le futur TAE en 2024, avec les arrêts aux Ramassiers. Ensuite, le renforcement de la capacité de se mouvoir en modes doux ; assurer une continuité cyclable entre les différentes villes limitrophes pour permettre d'aller dans des zones économiques à vélo. Le troisième point c'est tout un ensemble d'actions, parmi lesquelles, figure le plan de déplacement sur lequel je vais revenir. Ces actions vont s'effectuer en agissant sur l'usage de la voiture, en liaison avec un programme assez ambitieux qui s'effectue dans deux structures de portage : d'une part pour la zone aéronautique et aéroportuaire, donc qui prend les communes de Cornebarrieu, Pibrac, Colomiers, etc., c'est ce qu'on appelle le programme DEMETER où il y a un axe de mobilité extrêmement important et qui vient mettre en synergie l'ensemble des acteurs sur ce domaine. J'oubliais dans le renforcement des transports, le renforcement des liaisons SNCF. Nous avons projeté, puisque la Direction de la SNCF nous rejoint dans l'opération DEMETER, de travailler en étroite coopération pour voir comment on peut renforcer l'offre de trains sur la liaison TER Matabiau-Pibrac-L'Isle-Jourdain-Auch. Concernant l'usage du véhicule, dans le cadre du programme DEMETER et du programme européen COMMUTE (Communication et multi activité au travail) c'est de pouvoir développer, en liaison avec l'ensemble des principales sociétés du bassin d'emploi aéronautique et aéroportuaire, de façon systémique ce que l'on va faire en amélioration du télétravail, en mutualisation de plans de déplacements entreprises, en systématisant les covoiturages, en travaillant sur les tiers-lieux d'entreprises, en regardant comment on peut réduire ou décaler les horaires, etc., etc. et favoriser le report multimodal. Il y a donc toute une action qui se met en place. Ceci s'effectue avec des cabinets extérieurs. Il y a tout le poids de Tisséo Collectivités, le poids de la Métropole, le poids de l'ensemble des acteurs aéronautiques, pour essayer de faire plusieurs actions dans ce domaine. Le document c'est moi qui l'ai fait signer. Il a été signé par Monsieur FAURI, qui remplace Monsieur BREGIER pour ce qui concerne Airbus. Il y a donc une action de fond qui se met en place avec tous les acteurs. S'agissant du plan de déplacement multimodal, cela vient compléter et essayer de voir ce que l'on peut faire à court terme, pour améliorer les choses. Je vous rejoins ; si on fait des choses pour améliorer et en transparence, et que cela n'améliore pas, il y a un problème. Je le dis tout à fait simplement, et avec humilité ; le plan de déplacement n'est pas fait pour dégrader les conditions dans lesquelles s'opérera la circulation demain. Deux points par rapport à cela. Sur la transparence, oui je prends la remarque en disant c'était ouvert. Il y a beaucoup de gens de Pibrac qui se sont exprimés, le résultat a été fait sous contrôle d'huissier. 397 remarques ont été exprimées via le site Internet, un peu moins de 4 % de la population, et nous avons reçu des contributions directes par mail, de Pibracais, qui se sont exprimés et que naturellement nous écoutons. Il est prévu de revenir directement vers la population, à deux niveaux, parce qu'il n'est pas question, je le dis avec Monsieur PIQUEPE, que l'on puisse imposer quelque chose si ce n'est pas mûrement réfléchi, et si ce n'est pas partagé. Le problème est le suivant : d'une part au niveau des quartiers, et d'autre part au niveau de Pibrac dans son ensemble. Plusieurs réunions vont être organisées avec les quartiers qui nous ont fait remonter des remarques, et sur la base des retours du questionnaire, pour à nouveau écouter, regarder quelles sont les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, et pouvoir ainsi apporter des réponses. De la même manière nous allons pouvoir faire une réunion un peu plus globale de retour de ces informations qui ont été communiquées, et des remarques qui ont été faites au travers du retour de cette consultation. Et ensuite, une fois que l'on aura effectué ce retour, nous proposerons des actions expérimentales. L'idée n'est pas d'être immuable ou de bloquer quoi que ce soit, parce qu'entre la théorie et la pratique, vous le savez très bien, il y a toujours une différence. Nous sommes très pratiques, et nous proposons à titre expérimental plusieurs solutions. Il est vrai que le scénario 3 pour l'instant émerge ; mais il y a le scénario 3 avec éventuellement quelques ajustements à la marge qui peuvent tenir compte ici et là de quelques remarques, rien n'est immuable. En tout cas, la volonté qui est la nôtre c'est premièrement d'être transparent, d'écouter, de discuter, de dialoguer, de faire en sorte que sorte une expérimentation consensuelle, et à la lumière de l'expérimentation, si ce n'est pas concluant, on reviendra naturellement à des solutions différentes. Comme on a pu le faire, par exemple pour le feu qui était au centre-ville qui était une expérimentation. Des gens se sont exprimés, on a opté pour une autre solution. Nous laissons la possibilité d'y revenir. Donc, la situation sur ce plan de circulation c'est la concertation, à nouveau écouter les gens, écouter les remarques, et l'expérimentation. S'il faut bouger ou revenir à un statu quo, parce qu'il y a des difficultés, avec la perspective de faire venir une navette autonome, il y a peut-être des circuits que l'on va être amenés à optimiser.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Ce que je voudrais compléter, nous avons reçu quelques personnes qui sont venues nous voir du quartier de la Tuilerie. En fait, les schémas tels qu'ils sont, ils sont très synthétiques, ils ne montrent pas exactement comment cela va se faire ; sachant qu'il y a des choses qui ne sont pas figées. On va regarder ces aspects-là et essayer de mettre en place une expérimentation. Celle-ci va permettre de corriger des choses, on va co-

construire avec les riverains, parce que forcément tout est dans le détail, bien entendu. Ce n'est pas parce que l'on va obtenir le scénario 3 que celui-ci va passer au bout du chemin de l'Ancienne Tuilerie, devant la crèche Mélimélo. Il y a beaucoup de choses qui sont ouvertes et nous allons regarder avec les gens comment le faire. Nous allons faire une expérimentation avec des mesures de vitesse, de flux ; une référence de flux a été présentée contrairement à ce que certains disent, lors de la première réunion publique. En toute transparence j'ai montré ces flux aux personnes qui sont venues ; je leur ai même envoyé les fichiers. Bien entendu, ces flux-là vont nous servir de base lorsque nous allons mettre en place l'expérimentation avec les gens et voir les problématiques de chacun : « Comment je sors de mon garage ? Comment je me stationne ? Comment je vais rejoindre la piste cyclable qui va aller au lycée international ? » etc... ». Tout cela est important, ce sont des questions que l'on nous pose. Nous les étudierons au cas par cas, et ces mesures de flux, de vitesse, vont permettre de mesurer les endroits où on progresse, les endroits où éventuellement on régresse, et quelles mesures correctives peuvent-être mises en place. Peut-être que l'on se rendra compte que cela ne marche pas du tout. Pour l'instant, sur le papier, cela marche parce qu'un consultant a fait des études, a fait de la simulation de flux. D'ailleurs, entre nous, celui qui en théorie marcherait le mieux c'est le scénario 5, ce n'est pas le 3. Le choix des gens s'est porté sur le scénario 3, parce que, je pense que les commerçants, sont très attachés à un double sens sur la rue Principale. Donc c'est ça qu'il faut voir. Les choses ne sont pas figées, les choses sont ouvertes et vont se construire dans le détail avec les gens.

M. GOIG, Conseiller Municipal

J'entends ce que vous dites, mais je lis une lettre signée de Monsieur Bruno COSTES qui dit « le scénario n°3 a remporté le maximum de suffrages ». Je vais faire un petit aparté. Certaines choses n'apparaissent pas sur le site de la ville notamment les flux. Aurait-on informé les Pibracais du nombre de milliers de voitures de plus qui passeront par exemple rue Baude, chemin de l'Ancienne Tuilerie, rue des Mimosas ? Comme je l'ai dit tout à l'heure il n'y a pas de raison de demander aux autres leur avis, ils n'ont qu'à passer ailleurs s'ils ne sont pas contents. Je lis la lettre de Monsieur le Maire « j'ai ainsi le plaisir de vous convier à une réunion de présentation de la mise en œuvre de ce scénario, le 23 mars à 19 h, salle du Conseil Municipal. Ce temps d'échange permettra de vous présenter le scénario en détail, et d'envisager ensemble sa mise en place avec vos avis et commentaires ». Cette lettre corrobore ce qu'indique Monsieur PIQUEPE, mais pas vous Monsieur le Maire. En fait, vous ne dites pas « nous allons étudier », vous dites « nous allons mettre le scénario 3 en place et puis, effectivement, nous regarderons s'il faut sortir en marche arrière ou sortir de telle ou telle façon ». Il est dommage de gâcher un projet comme celui-là, en ne corrigeant pas très rapidement, sans nous retarder, parce que je suis d'accord avec Monsieur ROUX, pour reconnaître qu'il y a un problème. Après, il faut voir, les pour les contre, tout est une question de bon sens et d'équilibre à la fin. Vous auriez présenté la totalité, avec les flux de la rue Baude, du chemin de l'Ancienne Tuilerie et autres, en donnant la possibilité aux seuls Pibracais de le faire avec un scénario 6 de statut quo en disant ce n'est pas terrible mais c'est peut-être pas pire que de polluer la vie d'un certain nombre de gens ; parce que des centaines de gens sont concernés. Nous en avons rencontré beaucoup et ils sont tous furieux. Je pense qu'il est encore possible de revoir les choses. Si à la fin, il y a un scénario qui émerge, qui n'est pas le statu quo mais qui est le scénario 3 ; de toute façon vous n'êtes pas tenu à la décision du scénario, ce n'est pas vous qui êtes en charge, comme vous l'avez dit tout à l'heure. A mon avis, je trouve que l'on gâche un peu la méthode par un excès de précipitation.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Le scénario 3, en fait, c'est un sens de circulation qui est retenu, il ne dit pas comment on va traiter les quartiers de la Tuilerie, du Hameau, ou autre. Parce que là ce n'est pas du tout ça. Or c'est sur ces questions-là que l'on nous interpelle et c'est là-dessus que l'on va travailler avec les gens, bien entendu. Tout n'est pas arrêté.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Les gens qui ont répondu au questionnaire ont posé des questions, en se disant : nous avons la possibilité de vous aider, pas de vous influencer. Par exemple sur les flux, si j'ai bien compris, ils ont été notés par une société professionnelle, la société EGIS, pendant une grande partie des vacances scolaires. Ce n'est pas significatif !

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

C'est totalement faux. Il ne faut pas nous prendre pour des « andouilles » ! Ce n'est pas acceptable d'entendre cela. Nous voulons faire une expérimentation avant l'été, par contre si cela ne marche pas nous arrêterons.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je parle des flux qui ont été reportés, dans l'étude présentée par la société EGIS.

M. COSTES, Maire

Ce sont des flux qui ont été mesurés dans différentes conditions, pendant les vacances, à différents horaires, avant le feu, après le feu, etc. Je veux quand même rappeler les choses.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je n'en dirai pas plus, je vous aurai alerté, tant pis pour vous !

M. COSTES, Maire

On a bien noté, effectivement, on peut voir les choses de façon optimiste, et les voir de façon pessimiste. Nous, notre position, elle est très pratique. J'ai entendu ce qui a été dit, il y a un problème de circulation qu'il faut arriver à résoudre collectivement. Nous ne sommes pas dogmatiques, nous ne sommes pas bloqués, nous ne sommes pas des sachants. Nous avons fait appel à une société qui est la plus renommée et expérimentée sur le sujet, qui nous apporte un certain nombre d'éléments de décisions qui on a portées à la connaissance de tout le monde. Comme cela a été exprimé par Monsieur PIQUEPE, il y a des gens qui nous ont demandé les flux, nous les a communiqués. L'étude est complètement accessible. Si des gens la veulent, ils l'auront. Ce sont des études et comme tout ce que j'exprimais il y a des perspectives de flux. Ces perspectives de flux il faut les voir à l'aune d'un certain nombre de modifications, notamment aussi et je ne sais pas si cela a été pris en compte, l'augmentation de la cadence et de la montée en puissance du lycée. L'établissement va passer de 280 lycéens, aujourd'hui, à près de 1 400 demain. Les flux seront peut-être un peu différents. Une étude a été faite. Notre position est de dire : nous avons entendu les gens s'exprimer. Le scénario 3 est celui qui émerge, aujourd'hui ; regardons avec les quartiers s'il y a la possibilité, c'est le sens de la lettre il ne faut pas y voir plus, de mettre en place à titre expérimental, ce scénario, de façon intelligente, en tenant compte d'un certain nombre d'ajustements, avec les remarques qui ont été faites. Et puis mesurons de façon effective avant et après. Lesdits quartiers, je connais bien, puisque j'amène ma fille le matin en passant par le chemin de l'Ancienne Tuilerie, et la rue des Mimosas. Il y a des jours ça ne roule pas, entre 7h30 et 9h voire 9h30, on ne peut pas faire plus en termes de saturation ! L'idée ce n'est pas de faire plus, c'est de désaturer ce flux entrant avec les propositions qui ont été faites et qui ont reçu un certain nombre de retours. Si demain, ces propositions sont mises en place, prenant en compte les ajustements qui seront discutés avec les quartiers, je ne peux pas être plus clair puisque c'est ce que Monsieur PIQUEPE a dit ; il s'avèrerait que ces ajustements, ces scénarios, conduiraient à une dégradation encore pire. Là c'est le matin, il ne faudrait pas que ce soit le matin et toute la journée, parce que ça peut être aussi un effet. On peut passer d'une situation avec deux heures de blocage à une situation de blocage toute la journée. Ce n'est pas ce que l'on vise. Donc, si c'était le cas, je rassure tout de suite les quartiers et les gens s'il y en a autour de la table, cela ne sera pas acceptable. Je ne peux pas être plus clair que ça. Nous nous engageons à améliorer la qualité de vie. Qui pourrait croire qu'en tant que responsable public, nous puissions mettre une action qui conduise à une dégradation de la qualité de vie. Ce n'est pas l'objet, et on ne le souhaite pas.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Notre groupe d'élus a écrit un courrier le 2 mars dernier dont la copie a été faite à tous les membres du Conseil Municipal. Monsieur GOIG l'a évoqué tout à l'heure. Dans ce courrier, nous vous posons un certain nombre de questions et nous vous donnons également, un certain nombre de conseils. Nous avons dit que le plan pouvait être intéressant mais qu'il fallait l'améliorer et continuer à y travailler. Ce soir, j'ai une partie de la réponse, au courrier que l'on vous a adressé. Je vois que les administrés de Pibrac ont plus de chance que nous les élus, puisque eux ont eu une réponse à leur courrier. Moi en tant qu' élu de Pibrac, je ne veux pas polémiquer, mais cela aurait été courtois, il me semble, que vous nous adressiez quelques éléments de réponse. Sachant que vous avez choisi un scénario, nous l'apprenons ce soir. Monsieur le Maire, vous nous dites « j'ai consulté les experts à Toulouse Métropole, la Région Midi-Pyrénées » de manière globale, mais autour de cette table on a des conseillers municipaux, moi j'en fais partie, Monsieur BRISSONNET en fait partie, on peut faire tout le tour de table ; je m'interroge, quand même, de savoir si vous comptez sur notre présence pour vous aider à améliorer le dispositif ou pas ? Parce que j'ai un peu le sentiment que les administrés auraient plus de chances que nous pour travailler sur le plan de déplacement. Alors, peut-être que vous nous considérez comme d'affreux opposants mais je vous rappelle ce que nous avons écrit à la fin du courrier : « nous sommes convaincus, dans l'intérêt des Pibracais, que ce plan de déplacement doit être amélioré, c'est le sens de notre démarche ». Et nous sommes toujours sur cette trajectoire. J'espère que nous aurons une réponse écrite à l'ensemble des questions que l'on vous a posées dans un esprit constructif, qui reprenne notamment des problématiques de Pibracais que vous avez évoquées. Nous aussi nous avons rencontré des Pibracais, qui nous ont posé des questions et certains sont venus vous voir, j'ai même appris par hasard que le scénario 3 était peut-être retenu mardi dernier ; cela nous a été rapporté. C'est peut-être une fausse information.

M. COSTES, Maire

Considérez-le comme une fausse information.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Ça c'est un point, vous n'avez pas besoin de me répondre, nous attendons une réponse écrite à la lettre du 2 mars, tout simplement. Puis, s'il y a des réunions avec les Pibracais, vous pourriez peut-être inviter les membres du Conseil Municipal, ce ne serait peut-être pas de trop. Ensuite, deuxième point, il y a eu une réunion d'urbanisme, un peu de la même veine, le 12 février à 18 h à la mairie ; ordre du jour : point

d'avancement sur l'Escalette ; information sur le PLUiH ; et sujets divers. Je rappelle que dans cette commission, il n'y a qu'une partie des membres du Conseil Municipal qui y siègent, cela a été votre choix. On s'imagine, parfois, que dans les commissions se fait beaucoup de travail. Nous n'avons eu, et ce n'est pas la première fois, aucun document. C'est un peu la même remarque que j'avais faite lorsque vous nous aviez fait la présentation du Plan de Déplacement ; vous savez je m'étais un peu insurgé, pas violemment, mais j'avais montré mon agacement parce que nous venions à une réunion, il y avait un diaporama et nous n'avions aucun document. Je veux bien une séance de cinéma mais enfin je préfère choisir le thème. Par contre, j'aime bien les dossiers, pour travailler dessus. Et donc nous n'avons eu aucun dossier, notamment sur l'avancement du projet de l'Escalette. Et vous aviez dit, concernant le PLUiH, aucun document, il va être mis à l'enquête, je vous le signale, le 30 mars. Il aurait peut-être été intéressant de faire une réunion spécifique avec les membres du Conseil Municipal parce que cela va impacter la commune de Pibrac au point de vue du développement de certaines zones, les règles à construire. Je vous ai signalé quelque chose, Monsieur le Maire, je vous ai demandé s'il allait y avoir le commissaire enquêteur à Pibrac ? Vous m'avez répondu, je ne sais pas si la réponse est toujours d'actualité, que l'on n'avait pas la capacité à accueillir un commissaire enquêteur parce qu'il fallait mettre à sa disposition une salle, tous les jours, pendant toute la période de l'enquête. Je vous avais fait une proposition, en vous disant que le commissaire enquêteur serait pour les Pibracais à Colomiers. Je vous ai fait une proposition c'est de faire une démarche toujours auprès de Toulouse Métropole, pour que le commissaire ou les commissaires enquêteurs puissent venir, soit une fois par semaine, un jour, une matinée, de manière que les Pibracais puissent le consulter à Pibrac. Je pense que nous avons la capacité à Pibrac d'accueillir pendant une journée des enquêteurs pendant deux mois. C'est rendre un service aux Pibracais au lieu de les envoyer quelque part à Colomiers. Le fait qu'il n'y ait pas de commissaire enquêteur à Pibrac par rapport au travail de la Métropole, cela montrerait, quelque part aussi, moi je trouve, une sorte d'éloignement. Je suis un défenseur de la Métropole, nous y avons travaillé, je défends le travail métropolitain qui est fait ; nous en bénéficions largement ; vous l'avez signalé, tout à l'heure, à travers la fibre optique, et les pistes cyclables. C'est un travail continu qui commence aujourd'hui mais dont on verra le débouché dans dix ans. Je réitère ma demande, Monsieur le Maire, pouvez-vous trouver un moyen, de faire venir à Pibrac, un jour par semaine, pendant la période de l'enquête, les commissaires enquêteurs ? Cela permettrait aux Pibracais de les consulter sur place et, je crois, que cela donnerait une bonne image du travail métropolitain. Merci Monsieur le Maire.

M. COSTES, Maire

Je vais finir en donnant une réponse concernant le Plan de Déplacement. Il n'y a pas que vous qui avez écrit, il y a un certain nombre de groupes, d'associations, de collectifs, de personnes directes qui nous l'ont fait. Nous avons prévu d'apporter une réponse précise à l'ensemble des points soulevés. Comme cela a été fait avant la réunion des élus, il est normal que l'on discute un peu des points d'amélioration, pour que la réunion, que nous serons amenés à faire, puisse être une réunion technique où les choses ont été un peu éclaircies. Ensuite, des réunions seront programmées avec tout le monde, des réunions avec les élus. L'idée c'est que cela se fasse de façon ouverte, transparente sans aucune polémique. Il faut, au contraire, se dire que ce que l'on va faire peut servir. Ce n'est pas du tout un sujet polémique et je ne souhaite pas en faire un sujet polémique. C'est, au contraire, un élément important de l'attractivité de qualité de vie de la ville. Nous vous apporterons une réponse effective et précise, écrite, et au travers les différentes réunions à venir. S'agissant de la commission d'urbanisme, nous nous étions engagés à en faire régulièrement. Nous continuerons à les faire. J'ai entendu ce que vous avez dit, et je réitère la proposition que j'ai déjà faite et que l'on l'a déjà mis en place. Ce n'est pas que l'on veuille ne pas le faire, mais entretemps, il y a eu, en début d'année, vous le savez, plusieurs événements qui nécessitent de s'y consacrer. Nous rencontrons aussi des difficultés en termes d'effectifs, certains personnels partant. Vous connaissez les situations. Nous avons donc prévu, et je l'ai dit devant Monsieur GOIG, de réunir un certain nombre de commissions municipales élargies, pour que l'on puisse débattre de façon tout à fait sereine de différents sujets. S'agissant du PLUiH, je rappelle que Pibrac a été la commune qui a mis en place le plus grand nombre de réunions de concertation par rapport aux autres communes de Toulouse Métropole. Il y a eu à peu près cinq voire six réunions de présentation, si mes souvenirs sont bons, aux quartiers aux élus. Il y a des communes qui n'ont pas eu du tout cette chance. Nous continuons dans cette voie, et chaque fois que cela sera nécessaire, des réunions seront programmées permettant ainsi de donner une information détaillée et précise sur les affaires de la commune. Cela ne me pose aucun problème. Autre question ?

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Quelle est la politique que vous appliquez en termes de restauration scolaire, pour les repas de substitution, pour les enfants qui ne mangent ni porc ni viande ? Puisque nous savons aujourd'hui que beaucoup de familles qui ne veulent plus que leur enfant mange de viande. Sur Pibrac ce n'est pas trop le problème du porc, c'est surtout le problème 100 % viande. Il doit y avoir, à peu près, 10 % de la population qui veut des repas de substitution. Je précise qu'il y a aussi des enfants malades qui ont des régimes spécifiques. Quelle est la pratique ?

M. COSTES, Maire

Je vais être très clair sur le sujet. S'agissant de la cantine scolaire, régulièrement il y a possibilité de manger à la cantine un repas avec de la viande ou sans viande ; c'est le cas aujourd'hui. Concernant les allergies ou des prescriptions médicales particulières, il est tout à fait légitime que l'on puisse accompagner les enfants concernés. En aucun cas, on ne pratiquera les menus de substitution pour des causes de quelque nature que ce soit, autres que celles que j'ai exprimées.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Cela veut dire que les enfants qui ne mangent pas de porc, ou pas de viande, n'ont plus de repas de substitution aujourd'hui ?

M. COSTES, Maire

Ce n'est pas ce que je dis du tout. Si vous écoutez ce que je dis, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Alors redites-le parce que je n'ai pas compris ! Pour les enfants malades c'était clair.

M. COSTES, Maire

Aujourd'hui, un repas comprend une entrée, de la viande ou du poisson ; en général il y a viande ou poisson, même des œufs, et un dessert. Les enfants qui ont des prescriptions médicales et spécifiquement pour ces enfants-là, il y aura des menus de substitution puisqu'il y a prescription médicale. Les enfants mangeront à la cantine mais nous ne ferons plus de distinguo, pour des menus particuliers, pour d'autres raisons.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

J'ai bien compris, lorsqu'un enfant ne mange ni porc ni viande, il n'y aura pas de menu de substitution pour les enfants !

M. COSTES, Maire

La réponse : si l'enfant ne mange ni porc ni viande, il y aura forcément du poisson.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Il y a un repas de substitution ?

M. COSTES, Maire

En général c'est comme cela que ça se passe, il y a toujours du poisson ou des œufs, mais je vérifierai. Par contre sur prescription médicale il y a un repas de substitution.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Mais ça j'entends, j'ai bien compris ! Donc reste le problème du sans viande.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

A peu près 70 enfants étaient concernés, sur Pibrac, par des repas sans viande et sans porc. Jusqu'à présent les jours où il y avait de la viande, ils se voyaient proposer un plat de substitution. C'est-à-dire, je vous donne un exemple, le jour où il y avait petit-pois saucisse, la saucisse pour certains enfants était remplacée par autre chose qui n'était ni de la viande ni du porc. Est-ce que par rapport à ça la politique a changé ?

M. COSTES, Maire

Je répète ce que je dis : si c'est pour des raisons autres que ce que je viens d'exprimer ça ne sera pas le cas.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Donc, ce n'est plus le cas ! C'était le cas jusqu'à présent. Ma question est la suivante : est-ce que depuis la rentrée scolaire, depuis ce lundi, les enfants ne se voient plus proposer de plat de substitution ?

M. COSTES, Maire

Vous allez me faire dire ce que je ne veux pas dire, si c'était pour des raisons communautaristes, la réponse sera non !

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Il n'y a donc plus de repas de substitution ! Mais il y en avait jusqu'à présent !

M. COSTES, Maire

Il faut que ce soit sur justification médicale.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

On est bien d'accord, il y a des enfants qui, pour des raisons X ou Y demandaient à ne pas être servis ni en porc ni en viande ; je ne vous parle pas de raisons communautaristes. Il y a des enfants qui sont végétariens, des familles végétariennes à Pibrac.

M. COSTES, Maire

Dans ces cas-là ils mangent des légumes.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Eh bien non, il leur faut des protéines quand même.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Il y avait, jusqu'aux vacances dernières, des repas de substitution.

M. COSTES, Maire

Il n'y avait pas de repas de substitution, si vous me permettez.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Si, si, il y a toujours eu des repas de substitution, s'il y a eu des modifications précisez le.

M. COSTES, Maire

J'aurai l'occasion de m'exprimer très clairement sur le sujet. Je ne souhaite pas, pour des raisons X, Y ou Z que celles que j'ai exprimées, que l'on puisse, aujourd'hui, sur Pibrac, donner crédit à un certain nombre de développements de pratiques que l'on ne souhaite pas.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Est-ce que vous en avez informé les familles ? Est-ce qu'ils sont au courant ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

C'est un changement récent qui date de cette rentrée scolaire ! C'est-à-dire de lundi dernier.

M. COSTES, Maire

Non. Je vais vérifier et je reviendrai vers vous.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je reprends mon exemple, parce qu'il faut être très clair là-dessus.

M. COSTES, Maire

Je suis très clair Madame DUZERT.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Il n'y a plus de repas de substitution pour les enfants sans porc et sans viande, sauf pour ceux ayant une prescription médicale

M. COSTES, Maire

Madame DUZERT je reviendrai vers vous, je clos le débat.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

C'est dommage, parce que je pense que vous ne reviendrez pas vers nous !

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

C'est triste !

M. COSTES, Maire

Bonsoir à tous.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.